écho de l'industrie

6

décembre 2008

gnée : ..... oyeur : ..... à : .....

Le contrat de travail : mode d'emploi 2009 page 33

Editorial page 3
A situation exceptionnelle, remèdes exceptionnels?

Actualité page 11
Kuehne+Nagel agrandit son centre logistique

Opinion page 45
Préparer l'économie aux défis du 21e siècle

mikado.lu

Quality Pack
le meilleur choix pour mes colis

Portugal : nouvelle destination Q'Pack+

- Délais garantis
- Assurance incluse
- Tarifs plus avantageux

Vous reposer sur notre savoir-faire vous garantit la **fiabilité** et la **qualité** d'un réseau sûr et performant.

Intéressé(e) ? Renseignez-vous au 8002 3210 ou dans votre bureau de poste.

Quality Pack | **Expédiez en toute sécurité.**

P&T LUXEMBOURG

Division des Postes - L-2998 Luxembourg - Téléphone gratuit : 8002 3210 - www.pt.lu

Sommaire

Echo de l'industrie
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1304
L-1013 Luxembourg
E-mail : echo@fedil.lu

Service publicité :
Chantal.Hubsch@fedil.lu
(+352) 43 53 66 - 604

Editeur : Fedil a.s.b.l.
Business Federation
Luxembourg
R.C.S. Luxembourg F 6043
www.fedil.lu

Paraît 6 fois par an
Abonnement annuel
14,50 EUR (Luxembourg)
15,50 EUR (Etranger)

Directeur :
Nicolas Soisson
Rédacteur en chef :
Tom Hermes

Ont collaboré à ce numéro :
Tom Hermes, Marc Kieffer,
Romain Lanners,
Magalie Lysiak,
Georges Santer,
René Winkin

Conception :
Vidale-Gloesener
Impression et mise en page :
Imprimerie Centrale S.A.

La reproduction des articles
est autorisée moyennant
indication de la source

Fedil
Business Federation
Luxembourg

3 **Editorial**
A situation exceptionnelle, remèdes exceptionnels?

4 **Interview**
Paul Schockmel, président de l'ILEA

11 **Actualité**
Kuehne+Nagel agrandit son centre logistique à Contern / Delphi a reçu le Luxembourg Business Award / Maîtrise des dépenses publiques : quelles options pour le Luxembourg ? / Luxinnovation : convention pluriannuelle / Business meets Research : plus de 350 participants / e-Kenz S.A. : lancement officiel / Prix Lanners pour le meilleur étudiant en ingénierie

33 **Focus**
Le contrat de travail: mode d'emploi 2009

45 **Opinion**
Préparer l'économie nationale aux défis du 21e siècle / Prix de l'innovation 2008

54 **Carte blanche**
Repenser notre culture pédagogique
Par André Bauler, professeur de sciences économiques et sociales

Démarreur-moteur MSC: compact, fiable et efficace

xStart

Une gamme complète pour vos départs moteur. Du contacteur à l'entraînement régulé en passant par le démarreur-moteur performant. De nouvelles solutions qui misent sur la communication.

- Contacteur DIL M
- Disjoncteur Moteur PKZ
- **Démarreur Moteur MSC**
- Démarreur progressif DS/DM
- Convertisseur de fréquence DF/DV
- Rapid Link

"La technique d'embrochage de Moeller permet des assemblages rapides."

Facilité d'étude et de combinaison! Assemblez rapidement, de façon fiable et sans outil votre démarreur-moteur, avec les composants standard DILM et PKZM.

Technique d'embrochage simple pour les démarreurs-moteur et les inverseurs jusque 12 A. Les démarreurs-moteur de 17 à 32 A sont assemblés avec des jeux de raccordement complets.
Votre avantage: moins d'erreurs et un temps de montage réduit.

MOELLER

Think future. Switch to green.

Moeller Electric S.A. · Boîte Postale 1823 · L - 1018 Luxembourg
Tél: (00352) 48 10 81-1 · Fax: (00352) 49 07 82 · info.lux@moeller.net

A situation exceptionnelle, remèdes exceptionnels ?

Le pays vit actuellement un contexte économique des plus difficiles. La crise sans précédent qui secoue le monde financier et que le Premier ministre vient de comparer à la crise économique des années 1930, produit à présent ses effets au niveau de l'économie réelle.

Ainsi, le nombre record de demandes introduites auprès du Comité de conjoncture pour l'obtention du chômage partiel pour le mois de décembre est la preuve que la crise affecte de plein fouet les entreprises luxembourgeoises, notamment celles dépendant de l'exportation de leurs produits et services.

Il est donc impératif de prendre les mesures nécessaires aux niveaux international et national pour rétablir la confiance et de soutenir la relance économique. La Banque centrale européenne a réduit à plusieurs reprises déjà ses principaux taux directeurs et la Commission européenne vient de présenter son plan de relance économique se chiffrant à quelque 200 milliards d'euros. Ce plan est le résultat d'une approche pragmatique et non idéologique. Il ne proclame ni la fin du capitalisme, ni celle de l'économie de marché, mais propose des mesures concrètes dans l'intérêt du rétablissement de la confiance et de la reprise de la consommation et, partant, de la production.

Est-ce nécessaire de rappeler qu'un système économique basé sur l'ouverture des marchés et la libre circulation des produits et des services est le mieux adapté pour satisfaire aux besoins des consommateurs et pour assurer le plein emploi ?

S'il faut trouver un bon équilibre entre le marché libre et l'intervention publique, il faut, de l'autre côté, mettre en garde contre une tendance à l'excès réduisant le potentiel de croissance et de création d'emplois et mettant en péril l'équilibre en matière de finances publiques.

Afin d'éviter que la crise économique ne se transforme en crise d'emploi, des mesures urgentes s'imposent aussi au Luxembourg. A ce titre, la Fedil salue la volonté du gouvernement de maintenir à un niveau élevé les investissements publics et de diminuer la charge de l'impôt sur les entreprises et les personnes physiques, et ceci malgré un risque réel de récession.

La crise financière, combinée au ralentissement économique, fait que de nombreuses entreprises sont aujourd'hui confrontées à un problème de manque de liquidités. Dans la mesure où le secteur bancaire n'est actuellement pas toujours à même d'y répondre, la Fedil invite le gouvernement à utiliser pleinement les instruments à sa disposition, tels le paiement ponctuel des factures, la réalisation anticipée d'investissements publics déjà budgétisés, la restitution rapide des crédits de TVA, le cautionnement de crédits ou encore la liquidation rapide et flexible d'aides d'Etat. Dans ce même contexte, la Fedil salue aussi l'intervention rapide du gouvernement en faveur de l'Office du ducroire.

L'action de l'Etat ne doit cependant pas se limiter à la mise en œuvre d'une politique budgétaire anticyclique. Il s'agit aussi de prendre, dans une optique à long terme, des mesures de politique structurelle permettant d'améliorer durablement l'environnement dans lequel évoluent les entreprises.

La situation économique et sociale exceptionnelle exige des remèdes exceptionnels ! Au Comité de coordination tripartite de faire preuve de créativité, de solidarité et de courage pour dégager de nouvelles pistes afin de permettre aux entreprises de répondre au mieux aux défis d'une récession qui semble inéluctable.

Nicolas Soisson, directeur de la Fedil

Paul Schockmel

Président de l'ILEA

A l'heure actuelle, l'Industrie luxembourgeoise des équipementiers de l'automobile regroupe dix-neuf entreprises actives dans le secteur de l'industrie automobile, ainsi que cinq membres associés que sont Luxcontrol S.A., Luxinnovation G.I.E., Société nationale de certification et d'homologation (SNCH), PricewaterhouseCoopers (PwC) et TÜV Rheinland Luxembourg GmbH. Dans un but d'identifier les opportunités de croissance du secteur à plus large échelle, l'ILEA a rejoint l'association européenne des équipementiers de l'automobile, la CLEPA. Ainsi, l'ILEA évolue dans un marché réglementé, à ce stade, par une centaine de directives européennes touchant les domaines de la sécurité de l'automobile ou des aspects environnementaux y relatifs.

Quelle est la situation conjoncturelle qui se présente actuellement au secteur des équipementiers de l'automobile regroupés au sein de l'ILEA ?

« Il est vrai que le marché global de l'automobile souffre à l'heure actuelle d'un manque de confiance du consommateur dû au ralentissement généralisé de la croissance économique, la baisse du nombre des ventes d'automobiles s'étant répercutée directement sur la marche des affaires des équipementiers de l'automobile dont quelques-uns ont été contraints à freiner leur production. Il ne s'agit donc pas d'une situation de crise structurelle mais bien d'ordre conjoncturel qui n'affecte pas toutes les entreprises de la même façon, d'où la difficulté de tracer une image homogène pour tout le secteur. La situation conjoncturelle actuelle se reflète également au niveau des demandes pour bénéficier des demandes en matière de chômage partiel. En effet, pour le mois de novembre dernier, le Comité de conjoncture a constaté une augmentation importante (ndlr : 56 demandes dont 44 ont été avisées favorablement) et dont un certain nombre proviennent de l'industrie des équipementiers de l'automobile. Il n'y a cependant pas lieu de verser dans des scénarios de catastrophisme, car nous croyons que le secteur parviendra à surmonter la situation actuelle moyennant les outils législatifs existants dans le cadre du maintien de l'emploi ».

Est-ce que cette situation conjoncturelle se distingue d'une façon ou d'une autre de la situation à laquelle sont confrontés d'autres équipementiers situés en Europe ou dans d'autres espaces économiques au monde ?

« A l'heure actuelle, il est impossible de faire un pronostic exact à propos de l'évolution conjoncturelle à court, moyen et long termes. Force est de constater que les ventes de voitures neuves sont en recul net en raison, notamment, de la volatilité des prix du pétrole, d'un ralentissement de la croissance et d'un manque de liquidités sur certains marchés. Cette situation affecte tous les constructeurs de l'automobile et, par conséquent, la branche des équipementiers, qu'ils soient implantés en Europe ou ailleurs au monde. Face à cette situation, il faudra réagir de façon appropriée, ce qui vaut non seulement pour les équipementiers de l'automobile mais pour presque tous les autres secteurs de l'industrie. D'une façon générale, je constate qu'au Luxembourg l'industrie des fournisseurs de la branche automobile a gagné, ces dernières années, de plus en plus d'importance. Des entreprises existantes sur le marché local se sont spécialisées sur des domaines spécifiques, d'autres, internationales, ont créé des succursales au Luxembourg. Ainsi, le chiffre d'affaires cumulé des membres de l'ILEA s'est élevé à environ 1,5 milliard d'euros en 2007. Actuellement, quelque 10.000 personnes sont employées par l'industrie des équipementiers de l'automobile au Luxembourg, dont 2.200 dans le domaine de la recherche et du développement ».

Quels sont les défis qui se posent aux équipementiers luxembourgeois dans le contexte de la situation conjoncturelle que l'on connaît actuellement ?

« Les prévisions pour le secteur de l'automobile affichent pour l'instant une baisse des activités de quelque 10% et la plupart des membres de notre association commencent à sentir cette baisse au niveau de leur cahier de commandes. Ainsi, il devient de plus en plus difficile pour obtenir des chiffres fiables de la part des clients pour effectuer les prévisions nécessaires pour l'organisation de la production. Par ailleurs,

Photos : wide.lu

« Il ne s'agit pas d'une situation de crise structurelle mais bien d'ordre conjoncturel »

« Il n'y a pas lieu de verser dans des scénarios de catastrophisme »

« C'est bien l'industrie des équipementiers qui sera appelée à offrir les solutions techniques »

force est de constater que le risque de non-paiement d'un certain nombre de clients augmente et que les assureurs privés refusent de donner une assurance crédit pour couvrir certains risques. Le principal défi constitue cependant toujours la compétitivité des entreprises luxembourgeoises face à ses concurrents. Toujours est-il que, malgré le fait que la compétition va s'accroître au niveau des marchés traditionnels, le secteur va profiter de l'accélération du transfert des activités de recherche et de développement des constructeurs de l'automobile vers les équipementiers. On peut estimer qu'à ce stade 65% de la valeur d'une voiture proviennent de composantes fournies par l'industrie des équipementiers, un pourcentage qui va s'élever à plus de 75% d'ici quelques années. Ce seront surtout les systèmes électriques ainsi que l'électronique qui vont significativement accroître leur part de valeur. A l'horizon 2015, la part de valeur de l'électronique passera de 20 à 35% par rapport à la valeur totale de l'automobile ».

« *The future of the automotive industry* », tel a été le thème d'une conférence de l'Industrie luxembourgeoise des équipementiers de l'automobile (ILEA). Quels ont été pour vous les principaux enseignements de cette conférence ?

« La conférence du 29 septembre dernier dans les locaux de Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg a permis de rassembler quelque 150 personnes s'intéressant de près au secteur des équipementiers de l'automobile et dont bon nombre se sont finalement exprimés en faveur d'une nouvelle conférence de ce genre, étant donné la qualité des intervenants. La conférence a notamment permis de se pencher sur deux thématiques importantes que sont l'énergie et la sécurité. S'il semble bien y avoir un consensus au niveau européen que les voitures de demain devront consommer moins, tout en offrant davantage de sécurité tant pour les passagers que pour les piétons, c'est bien l'industrie des équipementiers de l'automobile qui sera appelée à offrir les solutions techniques y relatives. D'une façon générale, la conférence a donc permis de mettre en évidence bon nombre d'opportunités de croissance liées à la mise en œuvre des solutions techniques de demain ».

Entretien : Tom Hermes

A propos de

L'industrie luxembourgeoise des équipementiers de l'automobile est une association sectorielle de Fedil Business Federation Luxembourg. www.ilea.lu

1

2

3

4

Conférence
« *The future of the automotive industry* »

5

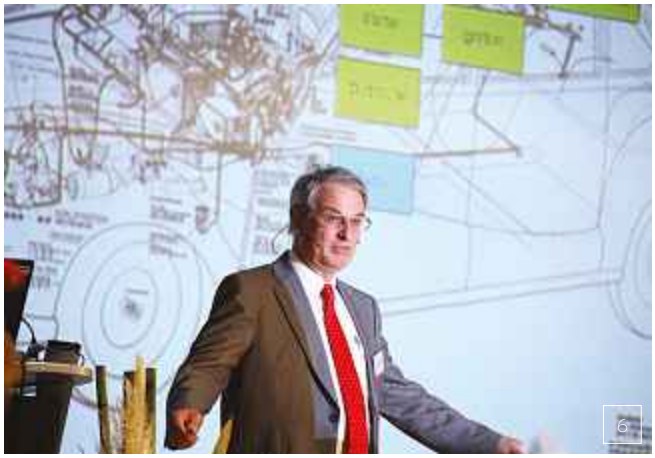

6

La conférence « The future of the automotive industry » organisée par l'Industrie luxembourgeoise de équipementiers de l'automobile (ILEA) a eu lieu en date du 29 septembre 2008

1 Robert Dennewald (Fedil)

2 Pierre Mangers (Pricewaterhouse Coopers) lors de son exposé « *Quo vadis automotive industry ? Cui bono* ? »

3 Nicolas Soisson (Fedil), John Jentgen (Goodyear), Fernand Diederich (député-maire Colmar-Berg), Georges Schmit (ministère de l'Economie et du Commerce extérieur)

4 Dr. Ulrich Lages (IBEO Automobile Sensor GmbH) lors de l'exposé « *IBEO laserscanners for advanced driver support and autonomous driving* »

5 Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

6 Prof. Dr. Raymond Freymann (BMW Forschung und Technik GmbH) lors de l'exposé « *Future challenges in automotive engineering* »

7 Paul Schockmel (ILEA), Viviane Reding (commissaire en charge de la société de l'information et des médias)

8 Nicolas Comes (Carrosserie Comes), René Elvinger (ELTH)

9 Justin Mangen (Mercedes-Benz Luxembourg), Ed Goedert (Autopolis), Joske Vosman (Moeller Electric), Andreas Wolfsteller (Accumalux)

10 Marc Lemmer (Luxcontrol), Georges Bourscheid (Guardian)

11 Gilles Schlesser (Luxinnovation), Georges Santer (Fedil)

12 Nicolas Comes (Carrosserie Comes), Charles-Louis Ackermann (Accumalux)

13 Live demonstration of Team-Lux autonomous driving vehicle on outdoor circuit

PRICEWATERHOUSECOOPERS
FANUC ROBOTICS
ArcelorMittal
GPL
ING
Mercedes-Benz
GOODYEAR
ASSOCIATION OF LUXEMBOURGISH AUTOMOTIVE SUPPLIERS
ILEA
MEMBER OF FEDIL - BUSINESS FEDERATION LUXEMBOURG
MINISTRY OF THE ECONOMY AND FOREIGN TRADE

La compagnie de confiance.

CENTRE NATIONAL
DE L'AUDIOVISUEL
Dudelange

Plus de projets :
www.cdclux.com >

Entreprise Générale
Voirie, réseaux divers
Bâtiments
Rénovation
Génie civil

cdc

Compagnie de construction

T +352 - 48 59 59 - 1 > secretariat@cdclux.com

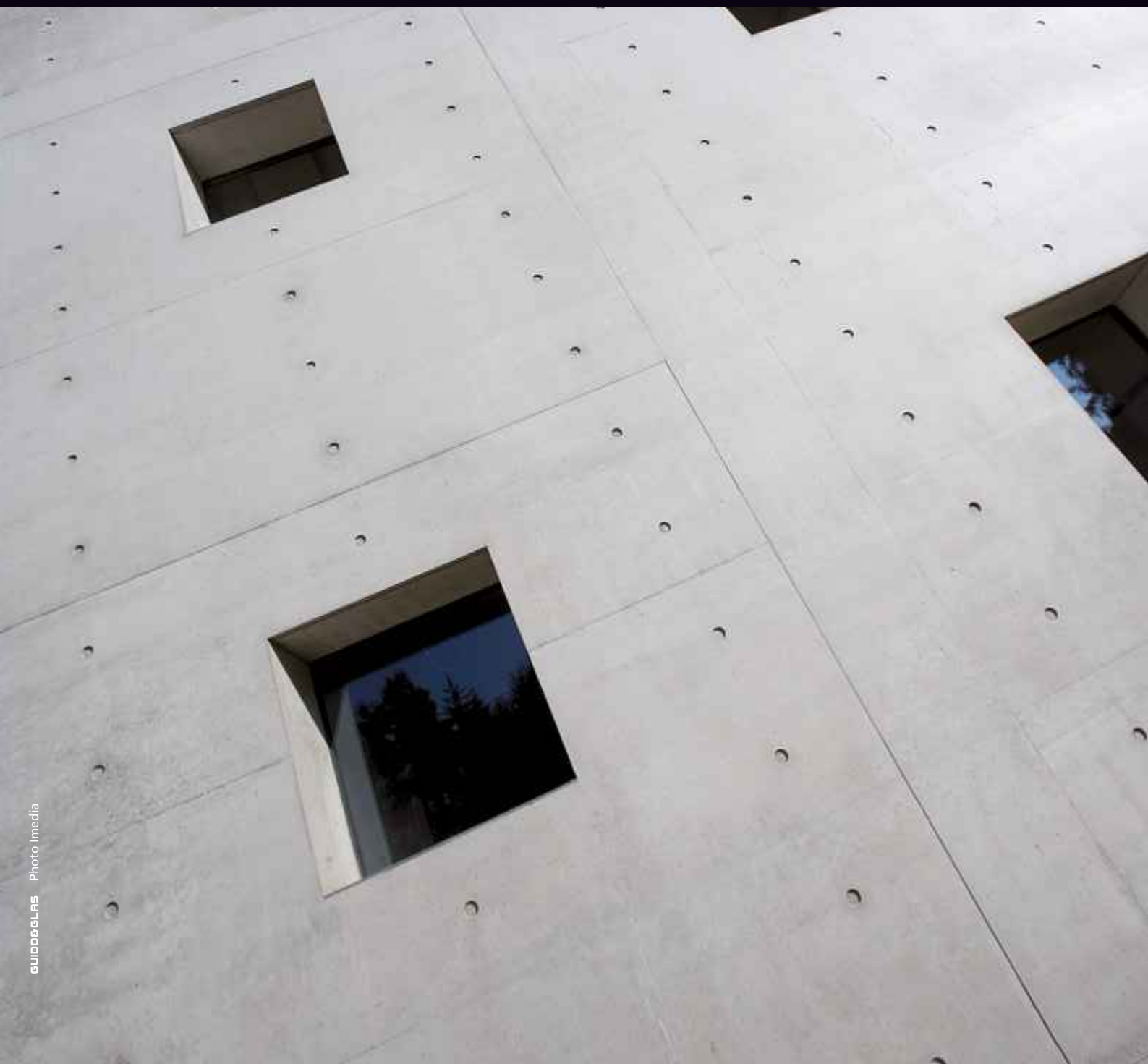

GUIDO&GLAS Photo Imedia

Kuehne+Nagel
agrandit son centre logistique à Contern

Le 14 octobre dernier, le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké et le directeur général de Kuehne+Nagel Luxembourg, Clemens Abt, ont annoncé un projet d'extension du centre logistique de Kuehne+Nagel dans la zone d'activités nationale « *Eurohub Centre* », située à Contern.

Sur un terrain de 8,2 hectares, un investissement d'environ 22,5 millions d'euros sera réalisé pour la construction et l'équipement d'un nouveau bâtiment venant agrandir le centre logistique de Kuehne+Nagel Luxembourg de 43.500 mètres carrés de surfaces d'entreposage et de manutention et de 550 mètres carrés de surfaces administratives. Le nouveau bâtiment devra être opérationnel début 2010. Il regroupera toutes les activités de Kuehne+Nagel Luxembourg liées au fret aérien. Entre 100 et 150 emplois nouveaux sont prévus à l'horizon 2011.

« *Ce projet est une étape importante dans la réalisation du plan d'action logistique du gouvernement qui prévoit, entre autres, de développer le site Eurohub Centre comme zone d'activités logistiques liées au fret aérien* » s'est félicité Jeannot Krecké. Le ministre a également rappelé que le gouvernement travaillait activement au réaménagement du site « *Eurohub Sud* » pour en faire un site principalement dédié aux activités logistiques intermodales liées au fret ferroviaire. En référence au contexte économique actuel, Jeannot Krecké a rappelé l'importance de poursuivre et d'intensifier la politique de diversification économique se traduisant par la création de surfaces d'accueil additionnelles et l'implantation d'entreprises de production et de transformation supplémentaires.

Pour son développement futur, Kuehne+Nagel Luxembourg compte concentrer ses efforts sur certains domaines d'activités, à savoir la logistique contractuelle, la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour les biens high tech, le fret aérien avec Luxembourg comme hub européen et son centre européen de compétences en « *Lead Logistics Solutions* », une activité dite de 4PL (fourth party logistics) qui consiste à offrir une solution intégrée pour la gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement.

Selon Clemens Abt, l'environnement des affaires luxembourgeois offre un cadre idéal pour développer les activités de logistique contractuelle et de « *Lead Logistics* », domaine dans lequel Kuehne+Nagel est leader en Europe. Il a également confirmé que Kuehne+Nagel comptait mettre en œuvre son concept de « *Green Logistics Solutions* » sur son site de Contern qui consiste à offrir des solutions limitant l'impact sur l'environnement.

Clemens Abt, directeur général de Kuehne+Nagel Luxembourg, et le ministre Krecké

Le bourgmestre de la commune de Contern a salué la décision de Kuehne+Nagel de s'agrandir dans sa commune et s'est félicité de l'initiative du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, du ministère des Transports, de l'administration des Ponts et Chaussées, en collaboration avec les autorités communales de Contern, de développer un concept de mobilité et de gestion du trafic pour le site « *Eurohub Centre* ».

Avec plus de 53.000 salariés et près de 850 sites répartis dans plus de 100 pays, le groupe Kuehne+Nagel est un des leaders mondiaux de la logistique. Présent au Luxembourg depuis plus de 30 ans, Kuehne+Nagel y occupe aujourd'hui près de 500 personnes sur divers sites, notamment à Luxembourg-Findel et à Contern où la société a établi son siège social et son centre européen de compétences en « *Lead Logistics Solutions* ».

BAATZ

GENIE CIVIL
CONSTRUCTIONS

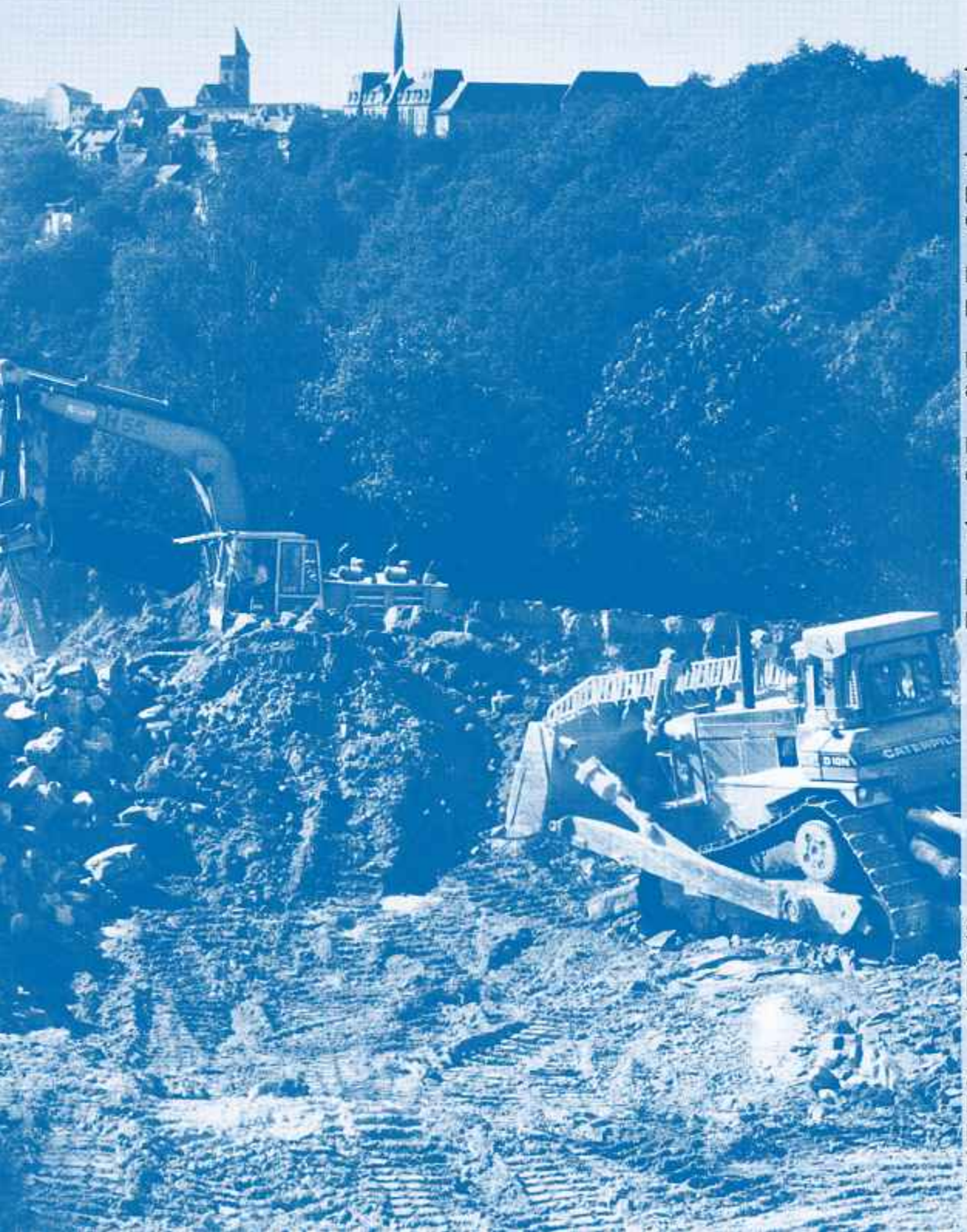

Terrassements
Travaux de voirie

Travaux d'infrastructure pour zones industrielles et lotissements

Battage de palplanches par vibro-fonçage

Pieux forés en béton armé

Démolitions métalliques et de béton armé

Travaux en béton armé

Fourniture de bétons préparés

Siège social:
98, rue du Grünewald
L-1912 Luxembourg
Téléphone: 42 92 62-1

Adresse postale:
B.P. 238
L-9003 Ettelbruck
Téléphone 81 89 81
Téléfax 81 77 09

Delphi a reçu le
Luxembourg Business Award

Delphi a été sélectionné pour le « *2008 Luxembourg Business Award* » par la Chambre de commerce luxembourgeoise américaine aux Etats-Unis. Cette distinction vise à récompenser les excellentes relations de longue date entre une société américaine et le Grand-Duché du Luxembourg. Le prix a été décerné le 22 octobre 2008, lors d'un dîner de gala à New York, Gotham Hall, en présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du ministre luxembourgeois de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké. Cette distinction vise à récompenser la contribution durable au développement économique du Grand-Duché du Luxembourg.

« *Delphi est honoré de recevoir ce prix prestigieux de la Chambre de commerce luxembourgeoise aux Etats Unis qui illustre les relations étroites entre Delphi et le Luxembourg. Les représentants du gouvernement ont toujours apporté leur support et fait preuve de flexibilité pour répondre aux attentes des sociétés présentes au Luxembourg. Nous avons ainsi pu développer nos activités de R&D dans notre Centre de technologies clients du Luxembourg* », a indiqué Rodney O'Neal, président directeur général de Delphi Corporation.

Rodney O'Neil (CEO and President Delphi Corporation), S.A.R. le Grand-Duc héritier, Steve Kiefer (Delphi Luxembourg), Ron Pirtle (President Powertrain Division)

Le site de Delphi Luxembourg a été inauguré en 1971 et le groupe y a récemment implanté son siège social pour les systèmes du groupe motopropulseur. Delphi est un des principaux fournisseurs mondiaux de systèmes électroniques et de transports mobiles, y compris les systèmes de transmission, de sécurité, de direction, thermique, de commandes, d'architecture électrique/électronique, et de technologies de divertissement pour l'industrie automobile.

En fournissant un support majeur pour le développement de composantes thermiques, ainsi que de systèmes de contrôle moteur et d'énergie, le centre technologique luxembourgeois de Delphi revêt une importance significative pour les activités européennes du groupe. En tant qu'entreprise dévouée au développement durable, Delphi s'engage à protéger la santé de l'Homme, les ressources naturelles et l'environnement à l'échelle mondiale. Les technologies développées au Luxembourg permettent aux constructeurs de réduire l'impact de l'automobile sur l'environnement.

Le choix de Delphi s'est porté sur le Luxembourg en raison de nombreux atouts, tels l'activité technologique poussée, l'environnement propice aux efforts de recherche et développement, la diversité culturelle, la qualité de vie, l'accès aisé aux autorités, la localisation géographique centrale, la neutralité commerciale appréciée par les constructeurs automobiles. Delphi a son quartier général mondial à Troy, Michigan, et compte environ 163.500 employés répartis sur 152 sites dans 34 pays. Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 22,3 milliards de dollars en 2007.

L'objectif de la Chambre de commerce luxembourgeoise aux Etats Unis est d'encourager des relations d'affaires dynamiques entre le Luxembourg et les Etats Unis et de promouvoir le développement de ses sociétés membres aux Etats-Unis. La LACC a été fondée en 1991.

www.luxembourgbusiness.org

BUREAU MODERNE

project management
design and production
riskmanagement for ICT
post treating equipment

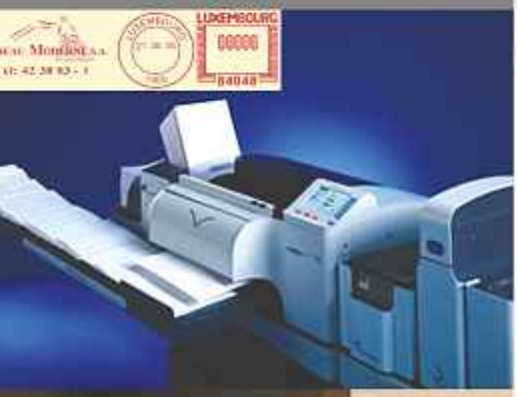

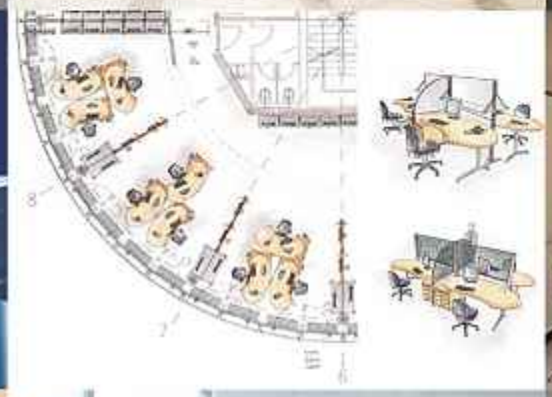

- founded in 1950 in Luxembourg
- european wide supplier for office furniture
- operating staff in Luxembourg 30 persons
- operating staff production location 150 persons (33.000 m2 area)
- specialized in customized furniture

LUXEMBOURG

7a, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
Tel. 42 38 83-1 Fax 42 67 45
bm@bureau-moderne.lu
www.bureau-moderne.lu

Maîtrise des dépenses publiques

Quelles options pour le Luxembourg ?

De gauche à droite : Carlo Thelen, chief economist, Pierre Gramegna, directeur, Muriel Bouchet, conseiller

Dans son cinquième bulletin économique « *Actualité & Tendances* », la Chambre de commerce s'intéresse à la maîtrise des dépenses publiques. Il est démontré dans ce document que les dépenses publiques par résident sont nettement plus élevées et moins efficientes au Luxembourg que dans la quasi-totalité des autres pays européens, ce qui témoigne de l'existence d'importants gisements d'efficience non exploités à ce jour. L'instauration d'une budgétisation basée sur les performances constitue l'un des remèdes possibles à cette situation. L'objectif recherché au final n'est pas forcément de moins dépenser, mais de mieux dépenser.

L'analyse compare le montant des dépenses des dix principaux domaines d'activité des pouvoirs publics luxembourgeois aux grandeurs correspondantes observées dans une vingtaine d'autres pays européens. Une analyse d'efficience est menée à bien pour quatre de ces domaines, à savoir la santé, l'enseignement, la sécurité et l'ordre publics et les prestations familiales, et ce au moyen d'indicateurs de performance.

Le constat est sans appel. Les dépenses publiques exprimées en montants absolus et par résident sont nettement plus élevées au Luxembourg qu'à l'étranger, même après déduction des transferts sociaux à l'étranger et neutralisation des disparités de prix entre le Luxembourg et les autres pays considérés. Les gisements d'efficience s'élèvent au total à environ 13% du PIB de 2006, soit à 4,5 milliards d'euros, ce qui équivaut à environ un tiers des dépenses annuelles des administrations publiques. L'exploitation graduelle de tout ou partie de ces gisements permettrait au Luxembourg de faire face bien plus efficacement qu'actuellement à la détérioration structurelle de sa compétitivité. La diminution des dépenses, à performances inchangées, voire supérieures, permettrait notamment de mettre en place une politique fiscale plus avantageuse, élément de compétitivité indispensable au déploiement de nouvelles activités sur le territoire grand-ducal.

De tels gains d'efficience pourraient en outre assurer le financement d'un fonds souverain, lequel prémunirait cette petite économie ouverte que constitue le Luxembourg des conséquences d'éventuels chocs externes, tout en lui donnant les moyens financiers de faire face à l'obsolescence de secteurs-clef de son économie. Le récent ralentissement économique ne peut que convaincre les observateurs de l'intérêt d'un tel bouclier protecteur.

L'exploitation des gisements d'efficience repose notamment sur l'instauration d'une budgétisation basée sur les performances. Le Luxembourg pourrait pour ce faire utilement s'inspirer de l'expérience de pays comme la France ou les Pays-Bas.

La Chambre de commerce ne préconise bien évidemment pas la réalisation intégrale et immédiate de ces économies, politique qui porterait d'ailleurs préjudice à la continuité des services publics. Elle recommande plutôt une réalisation graduelle d'une portion significative des économies potentielles. Ainsi, la mise en œuvre des économies réalisables sur une période de 20 ans, par exemple sous la forme de 4 programmes successifs de 5 ans, permettrait de réduire les dépenses d'environ 2% par an par rapport à leur évolution spontanée. Comme l'évolution spontanée est rapide au Luxembourg, un tel effort de maîtrise ne se traduirait nullement par une diminution des dépenses en termes absolus, bien au contraire : elles continueraient même vraisemblablement à augmenter à un rythme relativement soutenu. Photo : Chambre de commerce

Créateur innovant !

Des entrepreneurs vous aident à élaborer votre plan d'affaires.

- Un réseau d'experts de la Grande Région
- 130 000 € / an de soutien financier
- Confidentialité garantie
- Renseignements et inscription gratuite sur www.123go-networking.org

1,2,3,GO

Participant en 2002 ... et sponsor aujourd'hui : Bienvenue à Conostix !

NOS PARTENAIRES FINANCIERS :

ArcelorMittal · Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat Luxembourg · Eurobéton Groupe Eurobéton · PricewaterhouseCoopers · P&T Luxembourg · Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur · Trau Dech! · Saarland · RheinlandPfalz · lorraine conseil régional · as·e

Fiduciaire Weber et Bontemps S.à r.l., Husky S.A., Interfiduciaire S.A., Primesphere S.A., SES Global S.A.

BIP Investment Partners, Ceratizit S.A., CommunicArt, Conostix, Goodyear S.A., La Luxembourgeoise, SAP

ORGANISÉ PAR :

Business Initiative Luxembourg a.s.b.l. · Chambre de Commerce Luxembourg · Fedil Business Federation Luxembourg · Luxinnovation Agence Nationale pour la Promotion de la Recherche et de l'Innovation · IHK Saarland · IHK Trier · Chambre de Commerce et d'Industrie Metz-Moselle · Synergie · Promotech CEI Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation · lorraine · UL Interface · McKinsey & Company

AVEC LE SOUTIEN DE :

paperjam média économique et financier · Le Jeudi · Le Quotidien · Tageblatt · soluxions · RTL · SR 1 Europawelle · PME KMO KMO PME · Entreprises magazine · SZ Saarbrücker Zeitung · Trends Cash · références

Format S.à r.l., Forum Entreprises, Katharsia Productions S.A.

Luxinnovation
Convention pluriannuelle

Luxinnovation vient de présenter la convention pluriannuelle qu'elle a récemment signée avec l'Etat, la Chambre de commerce, la Chambre des métiers et Fedil Business Federation Luxembourg. Cette convention, qui couvre les années 2008 à 2010, s'inscrit dans le contexte des « *contrats de performance* » préconisés par l'OCDE et signés désormais par tous les acteurs du système national d'innovation. Par ce contrat, Luxinnovation s'engage à atteindre un certain nombre de résultats en contrepartie d'une dotation financière pluriannuelle de la part de ses partenaires, qui s'élève à 9.650.000 euros pour les 3 ans.

Les ministres Jeannot Krecké, François Biltgen et Fernand Boden ainsi que les représentants des organisations professionnelles se sont félicités du fait que Luxinnovation soit désormais engagée dans une stratégie pluriannuelle lui permettant d'offrir un portefeuille cohérent et intégré de services à des groupes-cibles clairement identifiés.

L'Agence poursuit plusieurs grands objectifs, à savoir intensifier les activités de recherche-développement et d'innovation (RDI), maximiser les résultats socio-économiques des activités RDI, favoriser la coopération internationale et interrégionale en matière de RDI, ainsi que contribuer à un environnement national favorable à la RDI et promouvoir une image RDI dynamique du Luxembourg.

Les services de Luxinnovation sont articulés autour de 4 grands axes que sont la stimulation de l'innovation et la diffusion des technologies, le financement des projets RDI, la valorisation des résultats de recherche et développement de nouvelles activités, ainsi que les services de promotion et de communication.

Ces services ont été développés afin de répondre aux besoins de différents groupes-cibles : les entreprises ayant des activités RDI régulières, les créateurs d'entreprises innovantes, les petites et moyennes entreprises avec un potentiel d'innovation peu exploité, les grandes entreprises avec peu ou pas d'activités RDI, les organisations publiques de recherche et les talents (étudiants, chercheurs, experts en RDI, ...).

Afin de mesurer les performances de l'Agence, la convention pluriannuelle fixe des indicateurs de résultats, dont le nombre d'entreprises et d'organisations publiques de recherche ayant bénéficié des services de Luxinnovation, le nombre de projets RDI menés par les acteurs luxembourgeois, le retour financier national des programmes RDI internationaux et le nombre de nouvelles entreprises innovantes créées, y compris les spin-offs issues de la recherche publique. Luxinnovation s'est également engagée à produire un certain nombre de publications et d'études, à organiser des manifestations ciblées et à mettre sur pied de nouveaux réseaux.

Des conventions de collaboration seront conclues avec les autres acteurs ayant signé un contrat de performance, à savoir le CEPS/INSTEAD, le CRP Lippmann, le CRP Tudor, le CRP Santé et le Fonds national de la recherche (FNR). Une telle convention de partenariat a été signée entre Luxinnovation et l'Université du Luxembourg en 2007. Photo : Luxinnovation

www.luxinnovation.lu

LEASING

Optez pour le leasing de la BCEE !

Optimisez le financement du matériel que vous utilisez dans l'exercice de votre profession. La BCEE vous propose, plutôt que d'acheter votre matériel, de le louer en recourant à un contrat de leasing. Ainsi vous préservez votre trésorerie et vous bénéficiez en plus d'avantages fiscaux décisifs.

Intéressés ? Nos conseillers PME sont à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire. Vous pouvez également effectuer directement une demande d'offre de leasing en ligne sur notre site **www.bcee.lu**.

SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome, 1, Plcae de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 30775, www.bcee.lu

Business meets Research

Plus de 350 participants

Avec près de 350 participants inscrits pour sa seconde édition, le forum « *Business meets Research* » qui s'est tenu le 28 octobre dans les locaux de la Chambre de commerce s'est vu confirmer son statut d'événement incontournable de la recherche-développement et de l'innovation au Luxembourg. Organisée par Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, cette journée a de nouveau permis aux entreprises de rencontrer les acteurs de la recherche publique.

Le nombre important de participants au second forum « *Business meets Research* » confirme le succès de l'initiative mais aussi sa pertinence : les entreprises ont compris qu'aujourd'hui plus que jamais que l'innovation est un facteur déterminant pour la compétitivité. Pourtant, indépendamment de leur taille ou de leur secteur d'activité, les entreprises sont souvent freinées par un manque de ressources ou d'équipement en interne. « *C'est pour présenter aux entreprises les compétences de recherche souvent méconnues des laboratoires publics de notre pays que ce forum a été créé* », a rappelé Marco Walentiny, président de Luxinnovation, dans son introduction, « *mais aussi, et avant tout, pour promouvoir des collaborations entre entreprises et secteur public* ».

Pour les laboratoires publics, la coopération avec le secteur privé permet de valoriser les résultats de la recherche et d'initier de nouveaux projets collaboratifs, contribuant ainsi à créer des pôles de compétences. Le soutien technologique et scientifique des laboratoires publics complète le soutien financier du gouvernement.

Dans son discours, le ministre Jeannot Krecké a rappelé que « *le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur soutient de manière croissante les efforts d'innovation et de recherche dans les entreprises depuis les années 80* ». Jeannot Krecké a également relevé que ces mesures en faveur de l'innovation servent également la politique de diversification du gouvernement : « *C'est pourquoi des axes prioritaires pour le gouvernement seront traités au cours de ce forum avec des sujets d'actualité comme les écotechnologies, les technologies de la santé ou la logistique, mais aussi des thèmes pour lesquels des initiatives sont déjà en place depuis des années comme les matériaux ou les technologies de l'information et de la communication* ».

Les quelque 27 laboratoires publics issus des centres de recherche publics Henri Tudor, Gabriel Lippmann et Santé, ainsi que du CEPS, du CVCE et de l'Université du Luxembourg ont ainsi présenté leurs produits et leurs services applicables en entreprise pour chaque thématique au cours de sept workshops, mais aussi tout au long de la journée sur des stands thématiques. En tout, 46 orateurs se sont succédé pour traiter des différents thèmes du Forum. Parmi eux, le professeur François Diederich, de l'ETH de Zurich et membre du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation, a partagé son expérience personnelle des partenariats public-privé et souligné les nombreux avantages de ces modes de collaboration.

« *La valorisation des résultats de la recherche publique fait partie des priorités des laboratoires* ». a affirmé François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce dernier s'est également félicité de l'intérêt soutenu des entreprises pour la recherche publique, intérêt confirmé par l'affluence des entreprises à cette seconde édition. Photo: Luxinnovaton

www.business-meets-research.lu.

« Le financement de mon entreprise
c'est grâce à eux !
Pour assurer la compétitivité de mon entreprise, je dois lui en donner les moyens. Outils, équipement. Cela demande des financements conséquents. Je peux compter sur mon conseiller Dexia pour les planifier. »
Votre entreprise doit pouvoir évoluer, s'adapter, innover. Saisir les opportunités, investir pour prospérer et assurer des performances durables. Nous vous aidons à optimiser les différentes formes de financement en fonction de vos projets. Pour vous proposer la forme de crédit la mieux adaptée à vos besoins. À toutes les étapes de la vie de votre entreprise, faites confiance à Dexia : votre partenaire financier pour une relation durable.
www.dexia-bil.lu
Corporate - tél : 4590-2981
BANQUE
Luxembourg
DEXIA
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A. 69, route d'Esch L-2953 Luxembourg

e-Kenz S.A.
Lancement officiel

Le 15 octobre dernier, la société e-Kenz S.A., spin-off du groupe Eurobéton, spécialisée dans la solution SAP en mode SAAS a célébré son lancement en présence de ses actionnaires et de ses clients actuels et futurs. Cette société ayant démarré ses activités en avril dernier est née de l'idée de Robert Dennewald et d'Amal Choury de faire bénéficier les PME et PMI des compétences du service informatique du groupe Eurobéton.

Forte de ses 10 ans d'expérience dans le groupe Eurobéton, la société e-Kenz S.A. possède le savoir-faire et les compétences qualifiées avec à sa tête Amal Choury, ancienne CIO du groupe Eurobéton. La force de e-Kenz S.A. vient aussi de ses actionnaires : LBO Luxembourg, qui est l'actionnaire de référence du groupe Eurobéton (Chaux de Contern) et Delaware Consulting, qui est une société internationale de service spécialisée dans le monde des solutions SAP et Microsoft, basée en Belgique. La présence de Mme Choury dans le capital d'e-Kenz S.A. témoigne de la forte volonté des actionnaires institutionnels de promouvoir l'esprit d'entreprise.

SAP, leader dans les logiciels « *ERP* » sur le plan mondial, est une marque déposée qui propose des solutions de gestion d'entreprise intégrées. Les solutions SAP donnent aux entreprises les moyens d'innover, de croître et de se différencier de la concurrence. Elles leur permettent de renforcer leurs spécificités et c'est pourquoi elles se déclinent en 25 solutions sectorielles prenant en compte les spécificités de chaque métier. SAAS signifie « *Software As A Service* » et consiste à mettre à disposition des solutions accessibles aux entreprises par le biais d'Internet sur une plateforme de serveurs centralisés gérés par e-Kenz S.A..

www.e-kenz.lu

De gauche à droite : Arnaud Lambert, Robert Dennewald, Amal Choury, Luc Van Aalbroeck

Cegedel International
Acquisition d'un parc éolien

Le parc est composé de quatre éoliennes du type Fuhrländer MD77 d'une hauteur de nacelle de 100 mètres

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Cegedel International a signé, début du mois d'octobre 2008, le contrat d'acquisition d'un parc éolien en Sarre situé à Mosberg, à quelque 60 kilomètres de Remich. Ce parc éolien, qui a été construit en 2008, est composé de quatre éoliennes du type Fuhrländer MD77 d'une hauteur de nacelle de 100 m et d'une puissance électrique unitaire de 1,5 MW. La puissance installée totale est donc de 6 MW. La mise en service est prévue pour janvier 2009 et l'on s'attend à une production annuelle de l'ordre de 14.000.000 kWh.

Ce nouveau parc éolien contribue à augmenter la part des énergies renouvelables dans le portefeuille de production de Cegedel. D'autres réalisations ou acquisitions dans le domaine des énergies renouvelables sont prévues en 2009.
La société Cegedel International, filiale à 100 % de Cegedel, a été constituée afin de piloter les activités de diversification du groupe à l'étranger. La société détient en outre une participation de 1% dans la Bourse d'électricité « *European Energy Exchange* » (EEX) à Leipzig en Allemagne. Les activités de diversification au Luxembourg sont regroupées par Cegedel Participations.

Luxair

“Notre plaisir consiste à vous mener confortablement à bon port”

Olivier
Commandant de bord Q400

Minale Design Strategy

Olivier est commandant à bord de nos Bombardier Q400 et pilote technique. Comme tous les membres d’équipage, il met son expertise et son expérience aux commandes de nos avions. Le département des Opérations des Vols fait partie de Luxair, Luxembourg Airlines, un des pivots de LuxairGroup comprenant également les activités de LuxairTours, LuxairCargo et LuxairServices.

Luxair, Luxembourg Airlines - Fly in good company

Luxair GROUP

Prix Lanners

Pour le meilleur étudiant en ingénierie

De gauche à droite : Le doyen Paul Heuschling, le professeur Stefan Maas, Alain Georges, Patrick Lamberty, Anne Lanners, le recteur Rolf Tarrach, Claude Lanners, le professeur Massimo Malvetti

Le 29 octobre dernier, Patrick Lamberty, un jeune Luxembourgeois âgé de 21 ans a reçu le Prix Lanners du meilleur étudiant en ingénierie de l'Université du Luxembourg, une récompense de la Fondation Nicolas et Jean-Paul Lanners créée par la société Cératizit de Mamer. Patrick Lamberty est actuellement inscrit au 5e semestre du Bachelor professionnel en ingénierie qu'il suit au campus Kirchberg, siège de la Faculté des sciences, de la technologie et de la communication. Il a passé son semestre de mobilité à la « *Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes* ».

Le prix, doté d'une récompense de 2.500 euros a été remis par Claude Lanners, directeur de Cératizit S.A., par Mme Anne Lanners, ainsi que par Alain Georges, administrateur de la fondation. Claude Lanners a souligné que par la remise de ce prix décerné pour la première fois, la société Cératizit souhaite encourager les étudiants dans leur formation. Cératizit est une entreprise spécialisée dans les produits en matériaux durs qui emploie quelque 1.000 personnes au Luxembourg et 4.000 dans le monde entier. Dans son allocution, Alain Georges a constaté que l'économie luxembourgeoise a besoin d'ingénieurs et de jeunes s'intéressant aux sciences naturelles.

Les débouchés sont nombreux pour les jeunes diplômés en ingénierie, une étude de la Fedil ayant mis en évidence le fait que cette formation est la plus demandée parmi les professions techniques dans le secteur de l'industrie, des travaux publics et du génie civil au Luxembourg. Actuellement, l'Université du Luxembourg offre dans ce domaine deux Bachelors et un Master en sciences de l'Ingénieur (sans Numerus Clausus). Des informations complémentaires peuvent être obtenues sous www.uni.lu ou auprès de stefan.maas@uni.lu. Photo : UdL

Maintenance Industrielle Générale S.àr.l

Constructions métalliques – fabrication et montage
Travaux d'usinage
Chaudronnerie acier noir – acier inoxydable – aluminium
Tuyauterie industrielle acier noir – acier inoxydable
Serrurerie industrielle

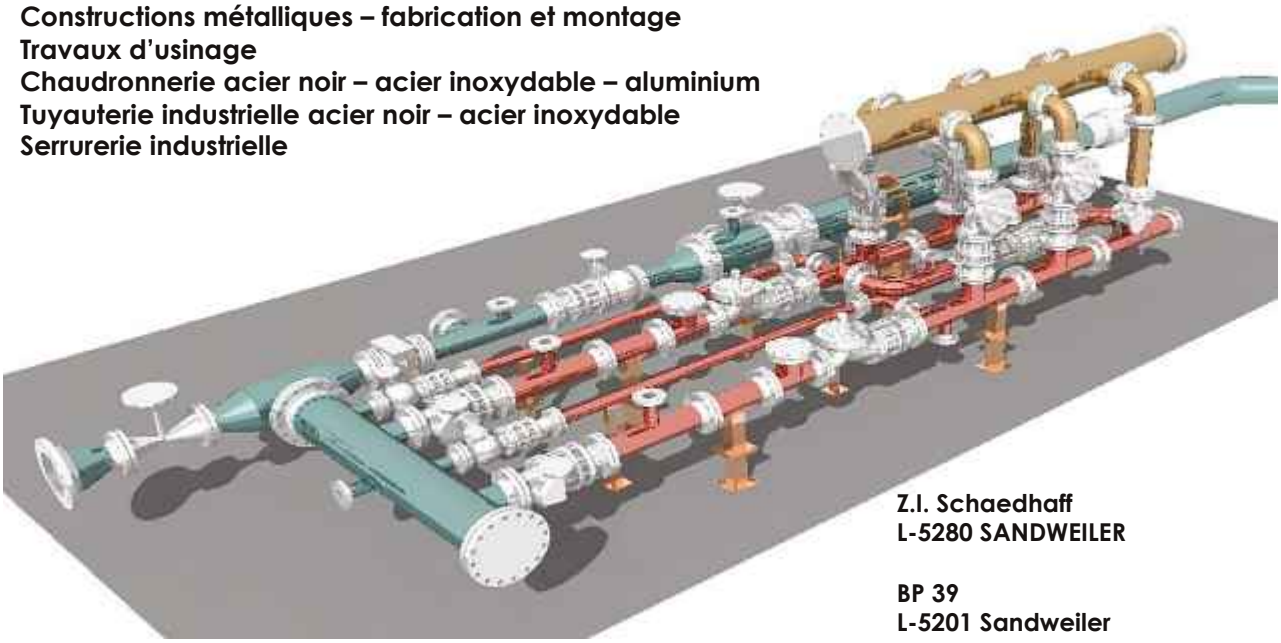

Z.I. Schaedhaff
L-5280 SANDWEILER

BP 39
L-5201 Sandweiler

Tél. : (00352) 35-72-11-1
Fax : (00352) 35-72-13

E-mail : mig@mig-online.lu
Homepage : www. mig-online.lu

MIG BARBLÉ

Vos défis, notre soutien.

La SNCI, un partenaire fort des entreprises au Grand-Duché.

La SNCI continue d'être le partenaire des entreprises luxembourgeoises et ce aux côtés des banques actives dans le financement aux entreprises et des mutualités de cautionnement. **Vous créez votre entreprise, vous investissez, vous innovez – nous vous soutenons.** Dans le cadre de sa mission publique de banque de développement, la SNCI joue un rôle essentiel dans le financement à long terme de votre entreprise et ce à tous les stades de son développement. Pour plus de renseignements, contactez votre banquier, votre mutualité ou directement la SNCI au 46 19 71 32.

SNCI

SNCI – Société Nationale de Crédit et d'Investissement
7, rue du Saint-Esprit | Boîte Postale 1207 | L-1012 Luxembourg

Prix luxembourgeois
de la qualité 2008

Quatre lauréats ont reçu un Prix Luxembourgeois de la qualité pour cette nouvelle édition. Les trois entreprises du secteur privé et le l'organisme publique qui ont été couronné ont démontré leurs performances par la maîtrise de leurs processus de production de leurs produits et services.

Il s'agit de Streff s.à r.l. pour l'archivage et la destruction d'archives (catégorie très petite entreprise), du Laboratoire d'hygiène du milieu et de surveillance biologique du Laboratoire national de santé (petit organisme d'utilité publique), d'AXA Luxembourg (grande entreprise) et de Sources Rosport S.A. (PME).

Dans le contexte actuel, ces entreprises se différencient par la qualité et la fiabilité de leur organisation. Elles ont toutes mis en place des moyens d'assurer la satisfaction de leurs clients ainsi que la pérennité de leurs activités. Une quinzaine de candidats ont introduit un dossier de candidature pour l'édition 2008 du Prix luxembourgeois de la qualité. Une vingtaine d'évaluateurs formés et expérimentés ont alors évalué les candidatures pendant plusieurs mois. Une méthode d'évaluation structurée a guidé les évaluateurs. Les lauréats finalement désignés ont prouvé leur approche exemplaire envers la qualité par une maîtrise formalisée de leurs processus.

Cette initiative est soutenue par le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et par l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS). Elle est sponsorisée par PricewaterhouseCoopers, l'Entreprise des Postes et Télécommunications, Goodyear et AIT Group Europe.

L'entreprise Sources Rosport S.A. a remporté le premier prix de la catégorie PME

Sécurité sociale
Formulaire intelligent pour la déclaration d'entrée

S'inscrivant dans le cadre d'une initiative eLuxembourg, le Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) offre désormais un outil supplémentaire aux employeurs: l'assistant de service électronique pour la déclaration d'entrée de toute personne embauchée contre rémunération.

Ce nouveau service propose un guidage électronique, à savoir la saisie intelligente des renseignements. Cette saisie s'adapte ainsi aux réponses et à la situation spécifique de chaque employeur qui souhaite affilier un salarié nouvellement embauché. Dans une première phase, l'employeur devra imprimer le formulaire rempli – généré automatiquement après la validation – et l'envoyer par courrier postal au Centre commun.

A terme, le système d'authentification LuxTrust permettra d'accomplir la totalité de la démarche par voie électronique et de stocker les informations saisies dans un espace personnel sécurisé. Les employeurs seront ainsi dispensés de déclarer à nouveau des données déjà renseignées précédemment (relatives à leur signalétique).

Cette nouvelle fonctionnalité, mise en œuvre dans un souci de simplification administrative, est accessible sur la page d'accueil du Portail entreprises (www.entreprises.lu) ainsi que sur le site du Centre commun de la sécurité sociale.

www.ccss.lu

Règlement REACH

Obligations immédiates pour les entreprises

La liste des substances candidates à l'autorisation correspond à la liste des substances extrêmement préoccupantes identifiées en vue d'une inclusion à terme dans l'annexe XIV du règlement européen REACH (Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals). Cette annexe listera les substances qui ne pourront plus être mises sur le marché, ni utilisées par l'entreprise si elle n'a pas obtenu une autorisation préalable de la Commission Européenne. La première recommandation concernant les substances à inclure dans l'annexe XIV sera formulée par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) au plus tard le 1er juin 2009.

En date du 28 octobre 2008, l'Agence a déjà publié la première liste des substances candidates à l'autorisation. Cette liste, qui comprend 15 substances, peut être téléchargée sous www.fedil.lu (>Informations utiles) et sera par ailleurs mise à jour régulièrement sous www.echa.europa.eu. Si cette liste ne contraint pas encore ni la mise sur le marché, ni l'utilisation de ces substances, elle déclenche toutefois des obligations immédiates de communication d'information des fournisseurs de substances chimiques, de préparations et d'articles vers leurs clients. Il est donc important pour l'entreprise de vérifier si elle est soumise à ces obligations.

Les fournisseurs de substances chimiques, en tant que telles, doivent fournir à leurs clients une fiche de données de sécurité conforme à l'Annexe II de REACH. Par ailleurs, cette obligation est également valable pour des substances qui ne sont pas inscrites à la liste de substances candidates.

Les fournisseurs de préparations, qui ne sont pas classifiées comme dangereuses selon la Directive 1999/45/CE doivent fournir, à la demande du destinataire de la préparation, une fiche de données de sécurité conforme à l'Annexe II de REACH, si la préparation contient au moins une substance qui figure sur la liste candidate en concentration individuelle supérieure ou égale à 0,1% en poids pour les préparations non gazeuses et en concentration individuelle supérieure ou égale à 0,2% en volume pour les préparations gazeuses.

Un article peut être un objet fini (machine, vêtement, meuble, etc.), un composant (carte électronique, pièce détachée, etc.) ou même un emballage (fût contenant des peintures, etc.). Les fournisseurs d'articles qui contiennent une substance sur la liste candidate à une concentration supérieure à 0,1% masse/masse doivent fournir des informations suffisantes au destinataire de l'article et sur demande d'un consommateur (dans les 45 jours qui suivent la réception cette demande). Cette information doit permettre l'utilisation de l'article en toute sécurité et doit comprendre au moins le nom de la substance.

A partir du 1er juin 2011, les producteurs et les importateurs d'articles devront notifier à l'Agence la ou les substance(s) contenues dans les articles qui figurent sur la liste candidate. Cette obligation s'applique si la substance est présente dans ces articles dans une quantité supérieure au total à une tonne par an et si la substance est présente dans une concentration supérieure à 0,1% masse/masse. Cependant, cette obligation n'est pas applicable si l'exposition des êtres humains et de l'environnement peut être exclue ou si la substance a déjà été enregistrée pour cette utilisation.

Une sélection d'informations utiles à la compréhension et à la mise en œuvre de REACH, ainsi que les dernières nouveautés peuvent aussi être consultés sur le site internet du Helpdesk REACH luxembourgeois pouvant être contacté par courriel (reach@tudor.lu) ou par téléphone (+352 42 59 91-600).

www.reach.lu

IMPRIMERIE \ CENTRALE

ICMPEN RITMRE ALRIEE

IMPRIMERIE CENTRALE SOCIÉTÉ ANONYME
15, RUE DU COMMERCE \ L-1351 LUXEMBOURG
T +352 48 00 22-1 \ F +352 49 59 63
BOÎTE POSTALE 2477 \ L-1024 LUXEMBOURG
WWW.IC.LU \ SALES@IC.LU

© 1996 Forest Stewardship Council A.C.
EUR-COC-051203

ENTREPRISE CERTIFIÉE DE FAÇON INDÉPENDANTE POUR LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS ISSUS DE FORÊTS BIEN GÉRÉES, SATISFAISANT AUX RÈGLES DU FSC \

Lancement de Reed and Simon

Reed and Simon, une filiale de Bureau Moderne vient de lancer ses activités. Reed and Simon offre dans un showroom de quelque 500 mètres carrés tout un éventail de services autour du design, comprenant la prise en charge de projets complets d'aménagement intérieur, la planification, le conseil et la vente au détail. Reed and Simon propose une expertise avisée pour les projets d'aménagement intérieur et s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux architectes. Ils privilégient les meubles aux lignes intemporelles et pour cela, travaillent avec une sélection d'éditeurs de qualité tels qu'Arflex, Artifort, Casalis, e15, Established&Sons, spHaus, Thonet ou Vange. On peut ainsi obtenir par leur intermédiaire les dernières créations des designers les plus pointus comme les grands classiques du 20e siècle.

www.reedandsimon.com

Economies d'énergie avec des alimentations destinées à la domotique

La nouvelle famille d'alimentations Step Power, avec un boîtier spécialement conçu pour un montage dans des coffrets d'installation et des pupitres de commandes plats, assure une efficacité énergétique maximale. La puissance dissipée à vide atteint des niveaux faibles de jusqu'à 0,4 W, ce qui représente 7 fois plus d'efficacité par rapport aux dispositifs similaires. Avec un rendement de jusqu'à 89% pour une tension d'entrée et une charge nominale de 230 V AC, les alimentations n'occasionnent qu'une faible puissance dissipée. Les nouvelles alimentations permettent ainsi de réaliser des économies d'énergie.

www.phoenixcontact.lu

Goodyear présente OptiGrip et la technologie SmartWear

Goodyear vient de présenter un nouveau pneu été innovant qui offre d'excellentes performances en freinage et en adhérence sur le mouillé, ainsi qu'en résistance à l'aquaplaning – même quand le pneu est usé. Aujourd'hui, avec l'OptiGrip et la technologie SmartWear, Goodyear apporte une solution à la diminution des performances suscitée par l'usure des pneumatiques. Le principe est simple : au fur et à mesure de l'ablation du pneu, des nouveaux mélanges de gomme et des nouvelles rainures apparaissent, permettant de maintenir les performances en adhérence sur le mouillé et la résistance à l'aquaplaning à un niveau élevé. Le nouveau OptiGrip conserve ainsi d'excellentes performances, même quand il est usé.

Pose du 200e kilomètre de fibre optique

Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, et le ministre des Transports, Lucien Lux, ont assisté dans la nuit du 18 au 19 novembre 2008 à la pose du 200e kilomètre de câble à fibre optique dans le cadre du déploiement par LuxConnect de son réseau national et international de communication à très haut débit. Cette visite sur le chantier se situant le long du réseau ferré national s'est effectuée en présence du directeur général de la Société national des chemins de fer luxembourgeois, Alex Kremer, et du directeur de LuxConnect, Edouard Mangen. LuxConnect a été créée par l'Etat en réponse aux demandes d'acteurs nationaux et internationaux du secteur des communications électroniques qui, pour leur déploiement, sont dépendants de capacités ultra-performantes et hautement sécurisées au niveau des infrastructures d'hébergement et de connectivité nationale et internationale.

Q8Oils vient de développer une nouvelle huile de transmission

Conscient de la problématique de la hausse des dépenses de carburant et de l'impact actuel de cette consommation sur l'environnement, Q8Oils a développé une nouvelle huile de transmission à composante synthétique. Q8 T 66 (75W-110) permet de réduire jusqu'à 6% la consommation de carburant d'un camion de puissance moyenne. En outre, cette baisse de consommation équivaut à une diminution de plus de 5 tonnes des émissions de CO_2 par véhicule et par an. La technologie à la base de Q8 T 66 permet de modifier les coefficients de frottement et diminue efficacement les pertes importantes par friction dans les transmissions.

Augmentation du nombre des chaînes HD sur Astra

SES Astra, une société de SES a annoncé que le nombre de chaînes en haute définition (HD) diffusées via le système de satellites Astra a augmenté considérablement. O n comptait 55 chaînes en HD au début du mois d'octobre 2008, ce qui représente une augmentation de 13 chaînes (30 pour cent) par rapport au mois d'août 2008. Le groupe SES, incluant SES Astra, SES Americom et SES New Skies, transmet aujourd'hui un total de 137 chaînes HD. Avec 55 chaînes en HD diffusées à partir de ses principales positions orbitales, ASTRA représente aujourd'hui la plus importante plate-forme européenne de chaînes en HD. Cette plate-forme comprend les chaînes en HD des principaux bouquets payants.

Curriculum

Change on RTL Group's Executive Management Team

RTL Group announced the appointment of Andreas Rudas (55) as Executive Vice President Regional Operations & Business Development Central and Eastern Europe at RTL Group's headquarters. Rudas will be member of the RTL Group Executive Committee. Andreas Rudas is currently Executive Director of WAZ Ost Holding (subsidiary of WAZ Media Group), responsible for Austria, South Eastern Europe and Vietnam. Born in Budapest, the Austrian Rudas is initiator of the Alpbach technology forum, was University lecturer for marketing at the University of Vienna, and is author of various publications on media politics and new media.

André Bouffioux nommé CEO de Siemens Belgique-Luxembourg

Francis Verheughe a donné le flambeau le 30 septembre dernier en tant que CEO de Siemens Belgique-Luxembourg à André Bouffioux qui a repris cette fonction le 1er octobre dernier. René Jungbluth est nommé Directeur de la division Building Technologies chez Siemens France. Il continue à assurer son rôle de CEO de Siemens Luxembourg jusqu'à la nomination d'un successeur dans les prochaines semaines. André Bouffioux, est né en 1961 en Belgique. Il a une formation d'ingénieur civil en électronique à l'Université de Gand et de Gestion et Administration des Entreprises à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve.

Le ministre Schiltz rencontre le nouvel actionnaire de VOXmobile

En date du 14 novembre 2008, le ministre des Communications Jean-Louis Schiltz a eu une entrevue avec Benoît Scheen (2e à droite), le directeur général de Mobistar. L'entrevue a porté sur l'acquisition par Mobistar de l'opérateur luxembourgeois VOXmobile. Le directeur général de Mobistar a expliqué au ministre qu'il n'y aura pas de changements au niveau du personnel et que le siège de VOXmobile restera au Luxembourg. Le ministre a pour sa part insisté sur le fait que l'opération devrait bénéficier en premier lieu au consommateur. Il a profité de l'occasion pour saluer le dynamisme des fondateurs de VOXmobile, Jean-Claude Bintz et Pascal Koster. Photo : SMC

Direction et délégation du personnel de Berl & Cie reçus en audience

A l'occasion des 150 ans de la société A. Berl & Cie s.à r.l., fabrique de meubles métalliques et tôlerie fine de précision, S.A.R. le Grand-Duc a reçu la direction et une délégation du personnel en audience au palais grand-ducal le vendredi 21 novembre. Photo : Jean-Claude Ernst/LUXPRESS

LuxairGroup acquiert un Q400 et un Boeing 737-800

Dans la lignée de sa stratégie de croissance contrôlée et ciblée, LuxairGroup a pris la décision d'acquérir un 5e Q400 pour la flotte de Luxair Luxembourg Airlines et un Boeing 737-800 pour le compte du Tour Opérateur LuxairTours. Lors de sa séance du 26 septembre 2008, le conseil d'administration de LuxairGroup a approuvé la proposition du comité de direction d'acquérir un avion de type Bombardier Q400 supplémentaire. Cet avion devra remplacer à terme, au sein de la flotte de Luxair Luxembourg Airlines, un avion de type Embraer Eurojet. Le conseil d'administration a aussi approuvé la proposition de renforcer la flotte du Tour Opérateur LuxairTours en procédant au remplacement d'un Boeing 737-500 par un nouveau Boeing 737-800. « *Dans un environnement difficile, marqué par la crise économique et financière en général, la crise dans l'industrie de l'aviation en particulier et par une concurrence accrue, LuxairGroup doit garantir sa croissance pour assurer sa pérennité. L'acquisition de nouveaux avions offrant des capacités supplémentaires est donc un investissement dans le futur du groupe* », a déclaré Marc Hoffmann, président du conseil d'administration.

Campagne européenne sur l'évaluation des risques

La Semaine européenne pour la santé et la sécurité au travail s'est déroulée du 20 au 25 octobre 2008. Dans ce cadre, l'Inspection du travail et des mines a organisé une conférence « *Inventaire et gestion des risques* », en présence du professeur Jacques Malchaire à la Chambre de commerce le 22 octobre. Lors de la remise du prix européen des bonnes pratiques clôturant ce séminaire, les organismes et entreprises suivants ont été récompensés : Service de santé au travail de l'industrie (STI), Cargolux, Delphi, SEO, Robin, et Husky.

Marcel Origer nommé « *Global Client Executive for ArcelorMittal* » chez IBM

Marcel Origer, directeur de IBM Luxembourg, vient d'être nommé « *Global Client Executive for ArcelorMittal* » avec effet au 1er janvier 2009, ceci après avoir dirigé IBM Luxembourg pendant plus de cinq ans, période durant laquelle IBM Luxembourg a réalisé de bons résultats et développé ses parts de marché. C'est Pascal Lanser, jusqu'ici en charge des services au secteur financier, qui prendra la succession de Marcel Origer en tant que directeur de IBM Luxembourg.

Your business comes first

Vols réguliers au départ de Luxembourg

Location de minibus et d'autocars de luxe

Luxury Airport Service

Les meilleurs hôtels aux meilleurs prix

Le premier guide complet pour les voyages d'affaires au Benelux, en France, Allemagne, Autriche et Suisse

Commandez le catalogue gratuitement au tél. 30 01 46-60
ou dans une de nos agences de voyages:

DEMYSCHANDELER
reesen a wuelfillen

LUXEMBOURG - VILLE
1, rue Ermesinde
L-1469 Luxembourg
Tél. 22 11 88

KEISPELT
22, rue de Kehlen
L-8295 Keispelt
Tél. 30 01 46-60

MERSCH
Shopping C. Topaze
L-7525 Mersch
Tél. 32 56 33

Book smart and fly away!

www.demyschandeler.lu

Vous voulez aussi être de ceux qui comptent?

Lisez gratuitement L'Echo pendant un mois.

Pour nos lecteurs, être de ceux qui comptent signifie avoir du succès.
Aussi bien sur le plan professionnel que dans la vie privée. Les jours de la semaine vous suivez l'actualité 24/7 dans le journal ou sur www.lecho.be. Pendant le weekend vous recevez 3 suppléments qui contribuent à votre enrichissement personnel: Mon Argent, Sabato et L'Echo Weekend.
Et le mercredi: Références.
Du contenu qui compte.

Appelez le 0800 55 0 50
ou surfez sur
www.lecho.be/comptez

Soyez de ceux qui comptent.

L'Echo
www.lecho.be

Offre valable jusqu'au 15/10/2008 pour les nouveaux abonnés particuliers en Belgique. Maximum 1 mois gratuit par famille.

A l'heure où l'entrée en vigueur du statut unique mobilise les esprits et a occasionné moult calculs pour les budgets prévisionnels, il faut aujourd'hui penser à ses incidences sur les relations contractuelles de travail à compter du 1er janvier 2009.

Les aspects majeurs de l'introduction du statut unique à partir du 1er janvier 2009 peuvent se résumer comme suit :

- continuation du salaire (LFZ) pour tous les salariés jusqu'à la fin du mois de calendrier au cours duquel se situe le 77e jour d'incapacité de travail pendant une période de référence de douze mois
- remboursement à raison de 80% des sommes payées au titre de la continuation du salaire (LFZ) par la nouvelle mutualité des entreprises
- taux légal de majoration pour heures supplémentaires de 40%
- retenue de la surprime pour les assurés ouvriers pendant la période transitoire au profit de la mutualité des entreprises
- alignement du niveau des indemnités de départ en cas de licenciement sur celui applicable actuellement pour les employés privés
- généralisation du trimestre de faveur en cas de décès du salarié avec possibilité de remboursement à hauteur de la pension de survie.

S'il n'y a pas à proprement parler de « révolution », certains ajustements du contrat de travail sont cependant rendus nécessaires.

Tout d'abord, le premier changement fondamental nous vient du nom même de la réforme. Qui dit statut unique laisse supposer que dorénavant tous les salariés seraient logés à la même enseigne. Or il n'en est rien.

Le Centre commun de la sécurité sociale (en abrégé CCSS) est le premier à exiger que les « ouvriers » continuent à être clairement identifiés. Il y aura désormais lieu dans le cadre de l'affiliation du salarié de déterminer la nature de l'activité caractéristique qu'il effectue. En effet, il appartient à l'employeur, lors de l'embauche d'un nouveau salarié, d'apprécier sur base de la nature de la fonction, si l'activité est à qualifier d'activité manuelle ou non.

Continuer d'établir cette distinction au niveau du contrat de travail s'avère également nécessaire puisque la mutualité est cofinancée à titre transitoire (jusqu'au 31.12.2013) par une surprime à la charge des salariés « ouvriers ». Cette surprime sera de 2,10% jusqu'au 31 décembre 2011, puis elle passera à 1% jusqu'au 31 décembre 2012 et à 0,50% jusqu'au 31 décembre 2013. Afin d'éviter toute équivoque quant à la légitimité de la retenue de la surprime, il est conseillé, lors de l'embauche d'un salarié « ouvrier », de prévoir dans le contrat de travail une référence à l'article 14 de la loi sur le statut unique.

Le maintien de la catégorisation du personnel est en outre nécessaire afin de déterminer les conditions de travail et de rémunération applicables aux différents salariés dans les entreprises couvertes par une ou plusieurs conventions collectives. A noter que la loi sur le statut unique prévoit une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2013 pour transposer le statut unique au niveau de la convention collective. Partant, même si les termes changent, les différences demeureront, alors que ces dernières ont souvent été instituées dans des buts spécifiques ou en raison du travail effectué.

Après ce bref rappel, il y a donc lieu de présenter notre modèle de contrat de travail, reprenant l'acquis du statut unique mais aussi d'autres données permettant de le rendre le plus complet possible. Naturellement, ce dernier n'a pas la prétention de se poser comme *la* référence en la matière, au demeurant il ne s'agit que d'un modèle librement adaptable.

Marc Kieffer, conseiller Fedil
Magalie Lysiak, conseillère Fedil

Contrat de travail à durée indéterminée

Entre

Monsieur/Madame . . . . . .

demeurant à . . . . . .

né(e) le . . . . . .
à . . . . . .

désigné(e) ci-après le « salarié » et

Monsieur/Madame/la société . . . . . .

demeurant professionnellement à/ayant son siège à . . . . . .
. . . . . représentée par . . . . . .

désignée ci-après « l'employeur »

aussi désigné(e)s ci-après individuellement une « partie » et collectivement les « parties »

est conclu le présent contrat de travail à durée indéterminée qui sera régi par les dispositions qui suivent ainsi que par les dispositions légales régissant la matière.

Article 1er : Date d'entrée en service

L'employeur engage le salarié à partir du . . . . . .

Le contrat cesse de plein droit dans les hypothèses prévues par les articles L.125-2. à L.125-4. du Code du travail.

Le contrat de travail peut également être résilié de commun accord des parties ou par une des parties dans les conditions prévues sous l'article 8 du présent contrat de travail.

Le contrat cesse de plein droit le jour où le salarié a atteint l'âge de la retraite, c'est-à-dire à 65 ans.

Article 2 : Lieu de travail

Le lieu de travail du salarié se trouve à . . . . . .

Il pourra varier en fonction des besoins de l'entreprise.

Si les besoins de l'entreprise le requièrent, le salarié se déplacera sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg et acceptera de faire des voyages de service à l'étranger si nécessaire.

L'employeur se réserve le droit d'affecter le salarié à tout moment, temporairement ou définitivement, à un autre lieu de travail au Luxembourg ou à l'étranger en fonction des besoins de l'entreprise. Le salarié déclare être d'accord avec un tel changement du lieu de travail au Luxembourg ou à l'étranger si les besoins de l'entreprise devaient le requérir et considère que le lieu de travail ne constitue pas une condition essentielle du contrat de travail.

F'CREATIONS

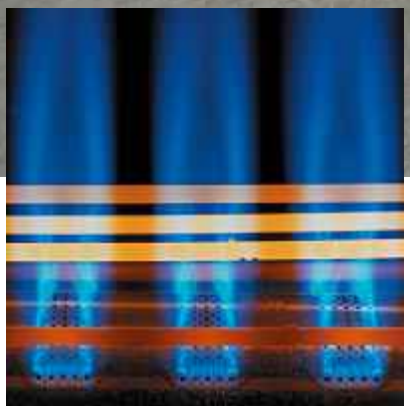

SOTEG
ENERGY PROVIDER

Fournisseur de gaz naturel et d'électricité

NOS ÉNERGIES À VOTRE SERVICE

La bonne gestion de l'énergie est un facteur clé dans la compétitivité des entreprises. Pour cette raison SOTEG met toute son énergie au service de ses partenaires. Non seulement SOTEG fournit le gaz naturel et l'électricité, mais livre également le conseil professionnel pour la consommation efficace des énergies.

SOTEG S.A.
Domaine Schlassgoart ■ Bâtiment 9 ■ 66, rue de Luxembourg ■ B.P. 132 ■ L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE
Siège social ■ 19-21 boulevard Royal ▪ L-2449 LUXEMBOURG
Tél.: (+352) 57 44 11-1 ▪ Fax: (+352) 26 55 20 05 ▪ E-mail: info@soteg.lu

www.soteg.lu

L'employeur procèdera

Article 3 : Nature de la fonction

Le salarié est engagé en qualité de .....

Cette fonction est de nature principalement intellectuelle/manuelle **1** de sorte que le salarié est à considérer comme ouvrier suivant l'article 14 de la loi sur le statut unique.

Cette affectation est faite sans préjudice d'une nouvelle affectation ultérieure tenant compte des aptitudes personnelles et professionnelles du salarié ou des besoins de l'employeur, sous réserve du respect des dispositions de l'article L.121-7. du Code du travail.

Dans un premier stade, le salarié sera affecté à/au service ..... sous condition d'un examen favorable en médecine du travail.

Article 4 : Durée et horaire du travail

Le salarié est engagé à temps plein/à temps partiel. **2**

La durée du travail est de ..... heures par semaine.

L'horaire de travail est de ..... à ..... heures et de ..... à ..... heures.
Il pourra varier en fonction des besoins de l'entreprise.

L'organisation de la durée du travail est régie par la législation en vigueur/convention collective en vigueur **3**.

Le salarié pourra être amené exceptionnellement à prester des heures supplémentaires dans les limites légales selon les besoins de l'entreprise. Des heures supplémentaires ne pourront être prestées et ne bénéficieront du régime légal de compensation et/ou rémunération que sur demande expresse de l'employeur. **4**

Article 5 : Rémunération et accessoires

Le salaire ou traitement initial brut est fixé à .....,- EUR/mois, indice applicable au moment du commencement du travail.

Il sera payé à la fin du mois sous déduction des charges sociales et fiscales prévues par la loi.

En sus du salaire de base, tout complément ou toute majoration que se verrait attribuer le salarié sera réputé comme directement lié à la prestation effective de travail et n'entrera par conséquent pas dans la base de calcul du revenu de remplacement en cas d'incapacité de travail **5**.

Une gratification pourra être distribuée par l'employeur à la fin de chaque année. Elle est fonction du résultat de l'exercice et demeure à l'entière discrétion de l'employeur. La gratification a un caractère bénévole et n'est pas à considérer comme partie du salaire. Elle est essentiellement personnelle et variable et ne saurait être considérée comme un droit acquis.

Avantages en nature **6** :
(Des modèles de formulation concernant les avantages en nature suivants :
- *régime de pension complémentaire*
- *voiture de fonction carte-carburant*
- *téléphone mobile*
- *chèques-repas*
- *logement de service*
- *ordinateur portable*

peuvent être sollicités auprès du secrétariat de la Fedil (fedil@fedil.lu).)

1 Rayer la mention inutile **2** Rayer la mention inutile **3** Rayer la mention inutile **4** A supprimer pour les cadres dirigeants **5** Il y a lieu, pour une lutte efficace de l'absentéisme, de faire la distinction entre les éléments du salaires qui sont liés, respectivement qui ne sont pas liés à une prestation effective du travail, qui pour ces derniers entrent dans le calculs du salaire de base notamment dans le cadre du paiement de la LFZ. Il faut donc mieux que les compléments soient réputés directement liés à la prestation de travail. **6** Avantages énumérés à titre d'exemple. Rayer les mentions inutiles ou les avantages non accordés.

L'employeur procèdera aux déductions légales relatives aux avantages en nature.

En cas de défaut de prestation de travail prolongé de la part du salarié et au plus tard au moment de l'expiration de la période de prise en charge de la rémunération par l'employeur, les parties conviennent de la suspension du droit du salarié aux avantages en nature jusqu'à la reprise de travail par le salarié.

Dans cette situation, le salarié s'engage à restituer, à la première demande de l'employeur, tout bien qui lui a été remis par l'employeur au titre d'avantage en nature.

Tous autres gratification, bonus ou prime de toute nature éventuellement payés au salarié constitueront des libéralités bénévoles et exceptionnelles et ne pourront en aucun cas être considérés comme un droit acquis pour le salarié ou comme complément obligatoire de la rémunération telle que définie ci-dessus. Tels éventuels paiements sont purement facultatifs et discrétionnaires de la part de l'employeur sans aucune obligation de justification de sorte qu'ils peuvent même être supprimés sans préavis quelconque.

Article 6 : Periode d'essai

Les ..... semaines/mois **7** après le commencement du travail sont à considérer comme période d'essai, régie par les dispositions légales afférentes.

Il ne peut être mis fin unilatéralement au contrat à l'essai pendant la période d'essai minimale de deux semaines, sauf pour motif grave conformément à l'article L.124-10. du Code du travail.

Si aucune des parties n'a averti l'autre, moyennant lettre recommandée à la Poste ou lettre contresignée (en observant le préavis légal) de la résiliation de l'engagement à l'essai au moins ..... jours avant l'expiration de la période d'essai convenue, le présent contrat sera considéré comme définitif et à durée indéterminée à partir du jour de commencement du travail.

Dans ce cas, toutes les dispositions du présent contrat de travail, sauf celles ayant trait à l'essai proprement dit, continueront à régir les relations entre parties.

Article 7 : Congés

Le salarié a droit à ..... de jours de congé par an. Lorsque la durée du travail du salarié ne s'étend pas sur toute l'année calendrier, le congé est réduit au prorata.

Ou **8**

Le salarié a droit au congé légal conformément aux dispositions des articles L.233-1. à L.233-20. du Code du travail (et par les dispositions de la convention collective).

Article 8 : Résiliation du contrat de travail

Le présent contrat de travail peut être résilié à tout moment de commun accord des parties qui devra être acté par écrit.

Après l'expiration de la période d'essai telle que définie sous le point 6 du présent contrat, chacune des parties pourra mettre unilatéralement fin au contrat de travail, soit moyennant préavis tel que prévu par les articles L.124-1. à L.124-9. du Code du travail, soit avec effet immédiat pour motif grave en application de l'article L.124-10. du Code du travail.

7 Rayer la mention inutile **8** Choisir l'une ou l'autre des propositions

Article 9 : Incapacité de travail

Le salarié incapable de travailler pour cause de maladie ou d'accident s'oblige, le jour même de l'empêchement et avant l'heure normale de sa prise de poste, d'en avertir l'employeur.

Le troisième jour de son absence au plus tard, le salarié s'oblige à soumettre à l'employeur un certificat médical attestant de son incapacité de travail et la durée prévisible de la maladie.

Les même formalités sont à respecter en cas de renouvellement de l'arrêt pour cause de maladie.

Les parties conviennent que l'employeur pourra convoquer le salarié pour une contre visite par un médecin agréé par l'employeur.

Toute absence, même d'un jour, non excusée par un certificat médical, sera considérée comme une absence injustifiée constituant une faute dans le chef du salarié qui pourra notamment entrainer son licenciement.

Article 10 : Convention collective [9]

Le salarié est informé que la relation de travail entre les parties est soumise à la convention collective.

Article 11 : Règlement interne [10]

Le salarié déclare avoir pris connaissance du règlement interne de l'employeur et d'accepter intégralement son contenu que les parties considèrent comme faisant partie intégrante du présent contrat de travail.

L'employeur pourra modifier le règlement interne dans la limite du pouvoir directionnel de l'employeur sous réserve de communiquer toute modification au salarié.

Article 12 : Sécurité et santé au travail

Le salarié déclare avoir été pleinement informé sur les dispositions à observer en matière de sécurité et de santé au travail ainsi que sur les risques professionnels éventuels.

Il s'engage à prendre soin de sa sécurité et de sa santé de même que de celle des autres personnes concernées du fait de ses actes ou omissions au travail et notamment à respecter toutes les mesures de sécurité ou de prévention.

Article 13 : Compétence

Le contrat de travail est régi par les dispositions légales et notamment par le Code du travail, ainsi que par les dispositions de la convention collective/règlement interne applicable à l'entreprise si celle-ci y est soumise.

Pour tous les litiges relatifs au présent contrat, les juridictions luxembourgeoises sont exclusivement compétentes.

9 A supprimer si inapplicable **10** A supprimer si inapplicable

PROJET RÉALISÉ AVEC LA COLLABORATION DE

VALERES VALAD

CAMPUS CONTERN

BUREAUX A LOUER

www.campuscontern.lu

PRIX: 17 EUR M²/MOIS

PARKING: 1 EMPLACEMENT/PERSONNE

BÂTIMENTS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL ET DE HAUTE QUALITÉ

VALERES Konstruktioun S.A. // Z.A.E. Weiergewan // 3-7 rue Goell // L - 5326 Contern // Tél.: +352 26 15 36 10

Article 14 : Traitement et protection des données

L'employeur traitera les données personnelles du salarié de manière strictement confidentielle. L'employeur ne receuillera que les données strictement nécessaires à la bonne exécution du contrat de travail et des obligations en découlant.

Ces données ne seront conservées que le temps strictement nécessaire à leur traitement et ce dans une limite de 5 années.

Le salarié dispose d'un droit d'accès et de rectification de ces données.

Clauses dérogatoires et complémentaires 11

Article 15 : Confidentialité

Le salarié maintiendra le strict secret, ne fera aucun usage, ne révèlera et ne divulguera pas à des tiers les informations confidentielles dont il a eu et peut avoir connaissance durant l'exécution de ses fonctions auprès de l'employeur, à moins que cela ne soit exigé pour l'exécution de ses obligations en vertu du contrat de travail, et ce tant durant le contrat de travail qu'après que celui-ci ait pris fin.

En particulier le salarié s'engage de garder secret les procédés de travail, usages internes, relations financières ou d'affaires, renseignements techniques de tous genres, sans que cette énumération ne soit limitative.

Article 16 : Non concurrence 12

Le salarié s'engage à vouer toutes ses aptitudes et connaissances ainsi que toute son activité professionnelle au service exclusif de l'employeur. Tout activité accompagnée d'une rémunération devra être soumise à l'accord préalable de l'employeur.

Le salarié s'interdit pour le temps qui suit son départ de l'entreprise, d'exercer des activités similaires afin de ne pas porter atteinte aux intérêts de son ancien employeur en exploitant une entreprise personnelle ou mettant ses compétences au service d'une entreprise concurrente ayant des activités identiques ou similaires à celles exercercées par l'employeur.

Cette interdiction est limitée au territoire du Grand-Duché de Luxembourg/à un rayon de .....km autour de l'entreprise. 13

Tout contravention à cette disposition fera encourir au salarié des poursuites judiciaires, pénales ou civiles afin de voir l'employeur être dédommagé.

Article 17 : Tenue vestimentaire

Le salarié s'engage à porter une tenue correcte et à se comporter avec courtoisie et respect durant toute son occupation au service de l'employeur.

11 Clauses facultatives que l'employeur peut insérer dans le contrat ou non. **12** Cette clause ne peut pas prévoir une période supérieure à 12 mois et ne peut pas s'étendre au-delà du territoire national. Cette clause n'est applicable qu'aux salariés dont le salaire annuel brut excède le salaire prévu à l'article 6 du règlement grand-ducal du 11 juillet 1989 portant application de la disposition de l'article L.125-8. du Code du travail. **13** Il y a lieu de déterminer le périmètre dans lequel le salarié ne peut faire une concurrence réelle à son employeur. Cette clause doit être proportionnée à la spécificité et au poste occupé par le salarié sous peine de voir cette clause réputée non écrite par les juridicitions.

Êtes-vous prêts?

Votre sécurité sur mesure

Gardiennage et surveillance des biens mobiliers et immobiliers • Patrouilles mobiles • Intervention sur alarme • Télésurveillance • Détection d'intrusion • Détection et extinction d'incendie • Détection de pannes techniques • Contrôle d'accès et gestion du temps • Vidéosurveillance et enregistrement • Portes automatiques • Sécurité périphérique • Équipement bancaire • Traitement des valeurs • Gestion de supports de données

Brink's, votre partenaire pour tous vos besoins en matière de sécurité.

BRINKS

Integral Sécherheet fir Privatleit a Betriber

Brink's Security Luxembourg S.A. · 8, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg · Tél.: 42 51 51-1 · Fax: 42 04 74 · www.brinks.lu

Article 18 : Utilisation de la messagerie électronique et d'internet

L'employeur met à disposition du salarié une messagerie électronique. Tous les messages reçus sur cette dernière sont réputés être à destination de l'entreprise et partant ne sont pas couverts par le secret des correspondances. **14**

Si le salarié bénéfie d'un accès internet, ce dernier s'engage à ne pas en faire d'usage privé. Tout abus dans l'utilisation de cette ressource sera susceptible d'entrainer des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

Article 19 : Remboursement des frais de formation **15**

Le salarié ayant suivi une formation payée par l'entreprise sera tenu de rembourser les frais de formation occasionnés par lui en cas de départ volontaire ou de licenciement pour faute grave commise par lui. La détermination des frais faisant l'objet du remboursement et des modalités de remboursement se fera conformément aux article L.542-1. et suivants du Code du travail. La présente clause s'applique même si la/les formation(s) dont le salarié a profité ne tombe(nt) pas dans le champ d'application des articles L.542-1. et suivants du Code du travail.

Article 20 : Remboursement de frais professionnels

L'employeur remboursera au salarié tous frais professionnels raisonnables, exclusivement et nécessairement encourus par ce dernier dans l'exécution de ses fonctions, moyennant approbation préalable par l'employeur et contre remise de justificatifs appropriés.

Article 21 : Annexes

Le salarié déclare avoir reçu en même temps que la signature du présent contrat les documents suivants : Règlement interieur/charte informatique **16**

Fait en double exemplaire à ..... le .....

Le salarié ..... L'employeur

14 Hormis ceux expressément mentionnés comme étant de caractère privé ou se trouvant dans un dossier mentionnant le caractère privé de ce dernier.
15 Loi du 22 juin 1999 et règlement grand-ducal du 30 décembre 1999 et articles L.542-15. et L.542-16. du Code du travail. **16** Biffer les mentions inutiles et rajouter les documents a quo.

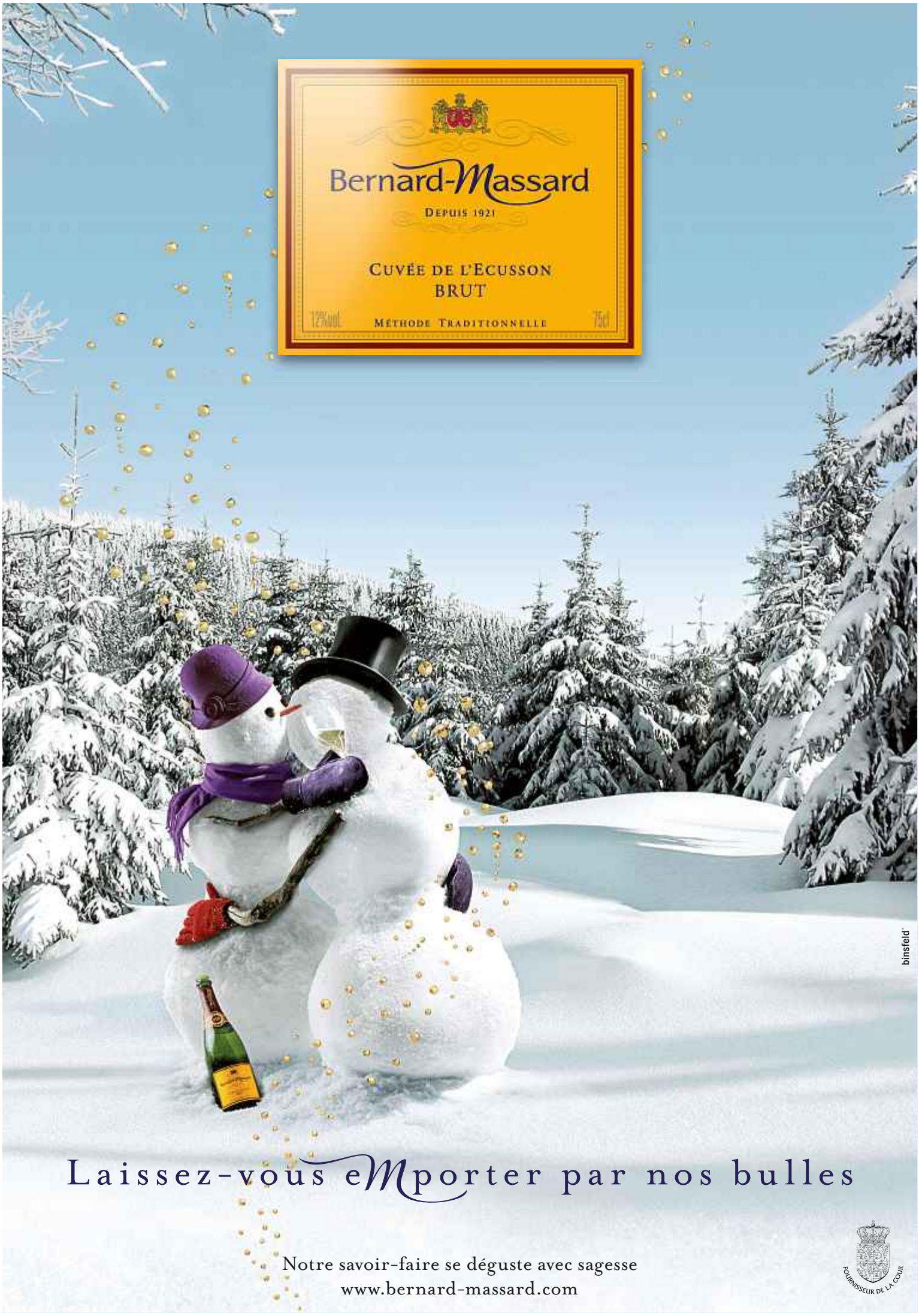
Bernard-Massard
Depuis 1921
Cuvée de l'Ecusson
Brut
12%vol
Méthode Traditionnelle
75cl
binsfeld
Laissez-vous eMporter par nos bulles
Notre savoir-faire se déguste avec sagesse
www.bernard-massard.com
Fournisseur de la Cour

Préparer l'économie nationale
aux défis du 21e siècle

Lors d'une conférence de presse en date du 13 octobre 2008, la Fedil s'est prononcée sur un certain nombre de sujets d'actualité en relation, notamment, avec l'environnement conjoncturel actuel, les finances publiques et la situation du Luxembourg en matière de compétitivité.

Le président de la Fedil, Robert Dennewald, a noté que la crise financière apparaît désormais plus durable et plus importante qu'initialement craint et que le Luxembourg n'en est pas épargné. Dans ce contexte, Robert Dennewald a salué l'action du gouvernement pour recapitaliser les banques Dexia et Fortis suite à une forte chute de la valeur boursière ayant provoqué une crise de confiance. La détérioration à court et moyen termes des perspectives de croissance ainsi que le renchérissement du crédit ont un effet négatif sur l'économie « *réelle* », à savoir les secteurs de l'industrie, de la construction et des services non-financiers.

Selon Robert Dennewald, la crise financière actuelle ne devrait cependant pas donner lieu à des scénarios relevant du catastrophisme, mais devra plutôt donner matière à réflexion au sujet des pistes à suivre afin de préparer l'économie nationale aux défis du 21e siècle. Il s'agit, dans ce contexte, de mettre en œuvre les réformes structurelles au niveau du fonctionnement du marché du travail ou encore des systèmes de protection sociale et - au vu du fait que la crise actuelle trouve son origine dans un secteur bien particulier de l'économie - de renforcer davantage les efforts de diversification de la structure économique.

La prudence doit rester de mise

Dans son analyse des paramètres relatifs aux finances publiques, le directeur de la Fedil, Nicolas Soisson, a déclaré que, compte tenu des incertitudes caractérisant la situation conjoncturelle actuelle, la prudence doit rester de mise et les dépenses publiques doivent être davantage efficaces. La Fedil rejoint ainsi le Premier ministre ayant déclaré que les hypothèses sur lesquelles se base le projet de budget pour l'année 2009 doivent encore se confirmer.

VOL, AGRESSION, VANDALISME...

Pour en finir, connectez-vous sur

www.EY3.lu

lignedemire.lu

- ✓ Visualisation des images en quasi-direct **24H/24 et partout dans le monde**
- ✓ Stockage des images prises **sur un serveur** extérieur sécurisé
- ✓ Images supervisées **à distance par le bureau de contrôle G4S**
- ✓ Services de **dissuasion audio et/ou mise en lumière du site**
- ✓ **Intervention patrouille G4S**
- ✓ **Alerte des forces de police**

Découvrez en exclusivité le système révolutionnaire de levée de doute à distance de G4S sur :

WWW.EY3.lu

G4S Group 4 Securicor

EY3

De gauche à droite: Christian Thiry, Nicolas Soisson, Robert Dennewald

Toujours en relation avec les finances publiques, Nicolas Soisson a déclaré qu'il faut féliciter le gouvernement d'avoir maintenu un haut niveau de dépenses publiques en matière d'infrastructures au service de l'économie et de recherche publique. De même, le directeur de la Fedil s'est prononcé favorablement au sujet de l'abolition du droit d'apport récemment confirmée par le Premier ministre, estimant que cette mesure constitue une avancée positive, tout comme la baisse de l'impôt sur les collectivités de 22% à 21% au 1er janvier 2009.

Considérant le contexte conjoncturel difficile, la Fedil salue le fait que le gouvernement n'ait pas cédé - à l'aube d'élections sociales - aux revendications des syndicats au sujet de l'abolition prématurée de la modulation de l'indexation. En effet, la modération salariale décidée dans le cadre des discussions tripartite de 2006 est plus actuelle que jamais alors que la compétitivité des entreprises luxembourgeoises s'est détériorée au cours des années passées.

Les prochaines élections seront d'une importance capitale pour l'économie

Lors de la même conférence de presse, la Fedil a présenté sa publication « *Défis 2020 – Message aux partis politiques en vue des élections législatives de 2009* » déjà remise aux partis politiques siégeant actuellement au niveau du parlement national. Selon Robert Dennewald, les élections du 7 juin 2009 sont d'une importance capitale pour l'économie luxembourgeoise et, par conséquent, les priorités des entreprises doivent dès lors figurer en tête de l'agenda des partis politiques.

Les entrevues avec les différents partis politiques ont mis en évidence un certain nombre de convergences de vues, notamment en ce qui concerne la nécessité de veiller à la compétitivité de l'économie nationale et à poursuivre la voie entamée de la diversification de la structure économique. Par ailleurs, le rôle capital du facteur énergie, tout comme la nécessité de poursuivre la voie de la simplification et de l'accélération des procédures administratives en faveur des entreprises ont trouvé un large consensus.

Aujourd'hui, l'environnement, dans lequel les entreprises opèrent, est largement influencé par les décisions du législateur et des autorités aux niveaux national et européen. Les entreprises s'attendent dès lors à ce que ces derniers facilitent l'investissement et la création d'emplois.

Photo: Serge Waldbillig / Luxemburger Wort

www.concerto.be

Fini la paperasse et le temps perdu!

La carte carburant des professionnels!

Pour tout renseignement, contactez-nous
par téléphone au 26 37 57 57
ou rendez-vous sur www.total.lu

Vous ne viendrez plus chez nous par hasard

TOTAL

Innovation,
facteur de croissance

Le 28 novembre 2008 a eu lieu au siège de la Fedil la cérémonie de la 18e remise du Prix de l'innovation, en présence de nombreux invités, dont notamment François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, les membres du jury ainsi que les lauréats de la promotion 2008. Pour la promotion 2008 du Prix de l'innovation, le jury a décidé d'attribuer six prix parmi les vingt dossiers de candidature introduits.

Dans son discours précédant la proclamation des lauréats, le président de la Fedil, Robert Dennewald, a noté que la cérémonie de remise du Prix de l'innovation *« s'inscrit dans un contexte économique des plus difficiles, à comparer avec la crise sidérurgique des années 80 »* et que la crise sans précédent qui secoue le monde financier, produit à présent des effets de plus en plus visibles au niveau de l'économie réelle.

Selon le président de la Fedil, il est donc impératif de prendre les mesures nécessaires aux niveaux international et national pour rétablir la confiance et de soutenir la relance économique. Dans ce contexte, la Fedil se félicite du paquet de mesures proposées par la Commission européenne dans son plan de relance économique. Elle reconnaît également le rôle positif et constructif que joue le gouvernement luxembourgeois dans la gestion de cette crise au niveau national.

Selon la Fedil, des mesures urgentes, afin d'éviter que la crise économique ne se transforme en crise d'emploi, s'imposent au Luxembourg. Ainsi, les instruments de maintien dans l'emploi doivent donner un maximum de flexibilité aux entreprises pour surmonter cette phase difficile. Aussi faut-il utiliser au mieux les instruments de soutien financier permettant d'assurer la liquidité des entreprises.

Par ailleurs, la Fedil se félicite de la volonté du gouvernement de maintenir les investissements publics à un niveau élevé et d'augmenter les dépenses publiques pour stimuler la capacité de recherche et d'innovation de notre économie. En augmentant l'investissement dans l'économie du savoir, le gouvernement luxembourgeois investit dans les secteurs porteurs qui pourront devenir les piliers de l'économie de demain.

LALUX-*Safe Invest*

Sécurité et Rendement font la meilleure paire!

Profitez maintenant d'une performance élevée pour vous constituer un patrimoine sans risque!

Assurances LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

www.lalux.lu
Tél. 4761-1

Centre de recherche ArcelorMittal à Esch-sur-Alzette, projet « *Poutre Angelina™* »

Si cet effort de stimuler la recherche publique est louable, l'augmentation considérable du budget alloué nécessite cependant une meilleure gouvernance qui garantit une recherche de qualité focalisée prioritairement sur des domaines clés à retombées économiques.

Dans ce contexte, la Fedil salue les contrats de performance qui ont récemment été signés entre l'Etat et les centres de recherche publics ainsi que l'agence Luxinnovation. La signature de ces contrats par tous les acteurs du système national d'innovation est une des conséquences des conclusions du rapport de l'OCDE sur le système de la recherche et de l'innovation au Luxembourg.

Hormis l'augmentation des budgets alloués à la recherche publique, le gouvernement doit, dans le respect des règles communautaires, soutenir au mieux les efforts de recherche et d'innovation dans les entreprises, tout comme la participation de nos entreprises aux projets de R&D transnationaux. La Fedil invite le gouvernement, surtout en période de ralentissement économique, à utiliser pleinement les instruments d'aides d'Etat à sa disposition.

A ce titre, la Fedil se félicite des nouvelles mesures d'incitation financière qui visent à encourager les entreprises à soumettre des propositions de projets à des programmes spécifiques du programme-cadre européen de R&D, de l'initiative Eureka ou de l'ESA.

Finalement, le président de la Fedil, Robert Dennewald, a souligné le soutien de la Fedil aux mesures prises par le gouvernement pour valoriser et protéger la propriété intellectuelle. *« Dans le contexte d'une économie du savoir, le know-how de nos entreprises est la ressource la plus précieuse pour assurer la pérennité de notre économie ».*

CodaSystem, projet « *Shoot & Proof* »

Cératizit Luxembourg, projet « *Pointe pour mèche à béton à gradient* »

tns ilres

The sixth sense of business

Vos clients sont satisfaits.

Resteront-ils fidèles?

TNS ILRES
46, rue du Cimetière
L-1338 Luxembourg

t +352 49 92 91
f +352 49 92 95-555
e research@tns-ilres.com
www.tns-ilres.com

Member of Gallup International Association
Member of ESOMAR

Les lauréats du Prix de l'innovation 2008

Le Premier prix doté de 2.500 euros a été décerné aux équipes de recherche et de développement du Goodyear Technical Center Luxembourg pour le projet *« OptiGrip with Smartwear Technology »*, un nouveau pneu apportant une solution à la diminution des performances suscitée par l'usure des pneumatiques (au fur et à mesure de l'ablation du pneu, des nouveaux mélanges de gomme et des nouvelles rainures apparaissent, permettant de maintenir les performances en adhérence sur le mouillé et la résistance à l'aquaplaning à un niveau élevé).

Un Deuxième prix doté de 1.500 euros a été décerné à Dr Thomas Andreas du groupe Rotarex pour le projet *« Sicherheitssystem zum Rund-um-Schutz von Wasserstoffspeicherbehältern »* (système de sécurité pour réservoir à hydrogène).

Un second Deuxième prix a été décerné à Cératizit Luxembourg pour le projet *« Pointe pour mèche à béton à gradient »* s'appliquant dans le domaine de la technologie des forets pour percer la pierre (le nouveau concept permet à la fois d'avoir une meilleure résistance à l'usure et une meilleure connexion entre la pointe en métal dur et le corps en acier, permettant ainsi une utilisation prolongée de l'outil).

Par ailleurs, le jury a décidé d'attribuer trois Prix spéciaux de 1.000 euros chacun, récompensant ainsi dans la catégorie *« Design produits »* le Centre de recherche ArcelorMittal à Esch-sur-Alzette pour son projet *« Poutre Angelina™ »* (un nouveau type de poutre cellulaire architecturale pour une meilleure utilisation de l'acier dans les bâtiments de bureau), dans la catégorie *« Innovation dans les services »* le département informatique de l'Imprimerie Centrale pour son *« Publication Management System – PMS »* (qui définit un répertoire de stockage contrôlé permettant l'élaboration et la mise à jour de documents provenant d'un contenu partagé), et dans la catégorie *« Start-up »*, CodaSystem pour son projet *« Shoot & Proof »* (une solution technologique permettant de créer des originaux de photos numériques ayant force probante en justice).

Premier prix: Goodyear Technical Center Luxembourg, projet « *OptiGrip with Smartwear Technology* »

Groupe Rotarex, projet « *Sicherheitssystem zum Rund-um-Schutz von Wasserstoffspeicherbehältern* »

Imprimerie Centrale, projet « *Publication Management System – PMS* »

Repenser notre culture pédagogique

Depuis des années le système scolaire luxembourgeois traverse une phase de transformations tangibles dues aux changements de type sociétal et aux bouleversements dans le monde économique tels par exemple le changement des rythmes et des conditions de travail ou encore la précarité d'un nombre croissant d'emplois à rémunération basse. Ces mutations affectent l'encadrement social et familial des jeunes si bien que la prise en charge par les parents en souffre parfois sérieusement. A ne pas perdre de vue que les communautés scolaires se composent d'élèves venant de milieux linguistiques et culturels d'une diversité croissante, l'intégration s'avérant ainsi de plus en plus laborieuse.

Pour relever ces défis, l'enseignant est sensé être à la fois pédagogue, éducateur, assistant social et animateur d'activités para- et périscolaires. Pour le corps enseignant il n'est guère facile de répondre à ces exigences multiples qui dépassent largement sa mission primordiale, à savoir la transmission de savoirs et de savoir-faire.

Il est clair que l'école ne peut pas simplement subir les transformations sociétales et économiques. Elle est appelée à agir pour créer des cadres d'apprentissage flexibles qui donnent des réponses aux réalités complexes de notre temps. Dans cet ordre d'idées, la coopération intensive avec le monde du travail s'avère primordiale et inévitable.

Afin d'illustrer cette nécessité, j'aimerais donner deux exemples tirés de mon expérience au Lycée du Nord (LN) lesquels me semblent porter des fruits dans la formation et dans l'orientation des jeunes. Tous les ans, notre lycée organise des matinées d'information réunissant d'une part les élèves des classes terminales et, d'autre part, des professionnels ainsi que d'anciens lycéens du LN. Cet échange personnalisé a pour objet de compléter les informations recueillies à la foire de l'étudiant. Des associations estudiantines rejoignent les spécialistes pour guider nos élèves dans leurs choix futurs. Dans une économie changeant à grands pas, notre lycée s'efforce de leur offrir une occasion leur permettant de recevoir des informations précieuses et de bénéficier d'un transfert utile de connaissances.

Le deuxième exemple concerne les stages en entreprises. Ils constituent une autre forme de rapprochement entre l'école et l'économie. Si ces stages demandent un effort particulier aux professionnels accompagnant les jeunes, force est de constater que nos élèves s'intègrent assez facilement dans le milieu du travail en y récoltant des expériences précieuses. Engagés à titre occasionnel dans une entreprise, les jeunes semblent devenus plus responsables et plus conscients des défis journaliers du monde économique. Dans ce contexte, j'aimerais remercier les patrons qui accueillent et qui forment régulièrement des stagiaires dans leur entreprise.

J'estime que les élèves qui se distinguent par une large culture générale et par des compétences sociales évoluées ont de grandes chances à réussir dans la vie. Il est des lycées dans lesquels les stages font partie du dispositif d'apprentissage, même s'ils ne sont pas prévus officiellement dans les programmes. Je pense ainsi à l'Ecole privée Fieldgen qui organise un stage social à l'intention des élèves de l'enseignement classique. N'oublions pas non plus l'exemple donné par le gymnase de Salem en Allemagne. L'engagement social des élèves au sein de cette communauté scolaire et au service de personnes en difficulté y est obligatoire. Il constitue un élément central de la culture pédagogique de cette école renommée.

Je souhaite que notre système scolaire se rapproche encore davantage de la vie en société afin d'apprêter les élèves aux défis qui les attendent. Si les compétences sociales s'avèrent obligatoires pour arriver à bon port, il n'est pas moins vrai que l'école devra renforcer la culture générale des jeunes, cimenter les connaissances de base essentielles sans lesquelles aucune formation de qualité n'est imaginable et, après tout, moduler les formes d'apprentissage pour répondre à une multitude d'élèves à talents variés. Il est indispensable que la société luxembourgeoise devienne consciente du fait que les temps à venir seront sensiblement plus durs et qu'il faudra apprendre à nos élèves comment parvenir à s'organiser et à résister mieux dans un monde où la concurrence entre les blocs économiques règne en maître.

André Bauler est professeur de sciences économiques et sociales.

A propos de la Fedil

Fedil
Business Federation Luxembourg

Fondée en 1918, la Fedil est aujourd'hui une fédération d'entreprises multisectorielle couvrant notamment les secteurs de l'industrie, de la construction et des services aux entreprises. Par ailleurs, la Fedil regroupe actuellement 15 associations sectorielles.

Sur le plan national, la Fedil a pour objectif principal la défense des intérêts professionnels de ses membres de même que l'analyse de toutes les questions d'ordre économique, social et industriel y relatives. Par ailleurs, la Fedil s'efforce de développer l'esprit et les liens de solidarité entre employeurs luxembourgeois.

Sur le plan international, la Fedil est affiliée à l'BUSINESSEUROPE (www.businesseurope.eu) et dispose depuis 2003 d'un bureau de représentation à Bruxelles dirigé par son conseiller Affaires européennes. En tant qu'organisation représentative des employeurs luxembourgeois, la Fedil collabore aux activités de la Conférence internationale du travail (OIT) à Genève. Elle est, par ailleurs, membre de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ainsi que du Bureau consultatif économique et industriel (BIAC) auprès de l'OCDE.

Entretenant un contact régulier aux niveaux national et européen avec les représentants politiques, les pouvoirs publics, les milieux économiques et les syndicats, la Fedil s'efforce d'infléchir les décisions politiques et administratives dans l'intérêt de la libre entreprise. Par ailleurs, la Fedil est étroitement associée à la préparation des décisions en matière économique et sociale par sa représentation dans de nombreux organes consultatifs institués par les pouvoirs publics.

La Fedil accomplit une mission d'information, d'assistance et de conseil envers ses membres. Cinq groupes de travail (Affaires économiques et financières, Affaires industrielles, Affaires sociales, Recherche & développement, Technologies de l'information et de la communication), présidés par un membre du conseil d'administration et composés d'experts, choisis au sein des entreprises membres, étudient et préparent les décisions à prendre par le conseil d'administration.

www.fedil.lu

Là où la volonté est grande, les difficultés diminuent.

Machiavel N.

SOLUDEC
GENERAL CONTRACTORS

Centre Opérationnel Soludec - Parc d'Activité Gadderscheier - L-4570 Differdange
Tél: 26 599-1 - Fax: 26 599-599 - E-mail: info@soludec.lu - Web: www.soludec.com

© COMED

DES SOLUTIONS POUR UN FUTUR RAYONNANT

Assurer la qualité de vie des générations actuelles et futures, telle est la finalité du développement durable. Une bonne gestion des déchets constitue un enjeu considérable pour notre avenir, tant pour les collectivités que pour les entreprises.
Nous vous assurons un service fiable à long terme car nous mettons en œuvre des solutions globales performantes, durables et innovantes.

VOTRE ENVIRONNEMENT, NOTRE RESPONSABILITÉ.

suez environnement SITA

LAMESCH S.A.
12, Z.I. Wolser 2 - B.P.75 L-3201 BETTEMBOURG
Tél. : +352 52 27 27 -1 Fax : +352 51 88 01
www.lamesch.lu